

ECOFLO®

Assainissement autonome écoresponsable

Novembre 2023

**Assainissement des eaux usées
pour entreprises et collectivités**



25 à 200 EH



Marquage uniquement
sur les capacités inférieures
ou égales à 50 EH

Fiche 2023

EPNAC

FABRIQUÉ
EN FRANCE



Sommaire

I.	INFORMATIONS GÉNÉRALES	3
A.	Généralités.....	3
B.	Vérification de l'environnement.....	3
C.	Réception du matériel	5
D.	Préparation à la mise en œuvre	5
II.	LES ÉLÉMENTS À POSER	6
A.	Le contenu.....	6
B.	Les étapes du traitement.....	8
III.	INSTRUCTIONS DE POSE.....	9
A.	Préparation de la fouille	9
B.	Manutention et mise en fouille des ouvrages	11
C.	Connexion réseaux secs et humides	13
a.	Raccordement de l'entrée de la filière au réseau de collecte des eaux usées	13
b.	Raccordement entre de 2 fosses toutes eaux (au-dessus de 150 EH)	13
c.	Raccordement de la fosse toutes eaux au(x) filtre(s).....	14
d.	Raccordement de la sortie de la filière à l'exutoire des eaux traitées	15
e.	Raccordement des ventilations primaires et secondaires	15
f.	Raccordement du poste de relevage eaux traitées (si commandé)	16
D.	Mise en œuvre par nature de terrain.....	17
a.	Cas de la mise en œuvre en conditions sèches	17
b.	Cas de la mise en œuvre en conditions humides.....	20
c.	Cas de la mise en œuvre en profondeur, passage de véhicule ou présence de charge lourde	23
d.	Cas du poste de relevage eaux traitées (si commandé)	23
E.	Réglage de la filière.....	24
a.	Réglage de l'auget	24
b.	Plaque de distribution	25
c.	Répartiteur à surverse.....	25
F.	Réglage du poste de relevage eaux traitées	26
a.	Raccordements électriques.....	26
b.	Installation du coffret de commande.....	26
IV.	VISITE DE BON FONCTIONNEMENT	27
V.	L'ENTRETIEN PAR PREMIER TECH	28

I. INFORMATIONS GÉNÉRALES

A. Généralités

La mise en œuvre des installations doit être conforme à la réglementation en vigueur ainsi qu'aux règles de bonnes pratiques.

Il est de la responsabilité de l'installateur :

- De suivre le dimensionnement prescrit par le maître d'œuvre ou maître d'ouvrage après validation du SPANC ou du bureau d'étude pour la filière d'assainissement.
- De choisir les cuves les plus pertinentes par rapport à la typologie de terrain.
- De s'assurer de l'accessibilité au chantier avant la commande.
- D'avoir en sa possession toutes les informations voulues pour réaliser le transport, la manutention, l'installation, l'utilisation et l'exploitation suivant les instructions du fabricant.
- De s'assurer que la mise en œuvre et les raccordements hydrauliques et électriques doivent être réalisés par une personne compétente.
- De respecter les règles d'hygiène et de sécurité applicables à toutes les étapes de l'installation.
- D'utiliser le matériel approprié.

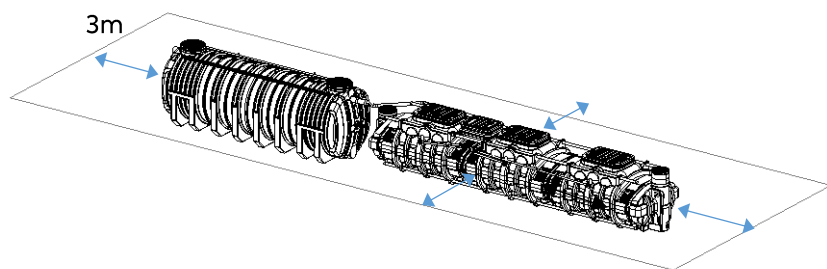
NOTA : Pour le dimensionnement de la filière, nous conseillons fortement de faire réaliser une étude par un bureau d'étude.

B. Vérification de l'environnement

Les installations doivent être implantés conformément à l'arrêté du 21 juillet 2015 modifié.

Les installations doivent notamment être implantés :

- Hors des zones inondables et des zones humides.¹
- Hors des zones à usage sensibles²
- Les cuves (y compris poste de relevage eaux traitées, si commandé) doivent être situées à l'écart de toute charge roulante (sauf si présence d'une dalle de répartition de charge) ou statique et de tout ouvrage fondé.
 - Charge roulante (passage de véhicules...) ou statique (bloc ou structure de pierre, stockage de bois de chauffage, terrain pentu ou coteau...) : Une distance de sécurité de 3 m par défaut doit-être respectée. S'il s'agit d'un camion hydrocureur ou autre poids lourd, c'est alors une distance minimum de 5 mètres qui devra être respectée.



¹ En cas d'impossibilité technique avérée ou de coûts excessifs et en cohérence avec les dispositions d'un éventuel plan de prévention des risques d'inondation, il est possible de déroger à cette disposition.

² Périmètre de protection immédiate, rapprochée ou éloignée d'un captage d'eau alimentant une communauté humaine et dont l'arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique prévoit des prescriptions spécifiques relatives à l'assainissement.

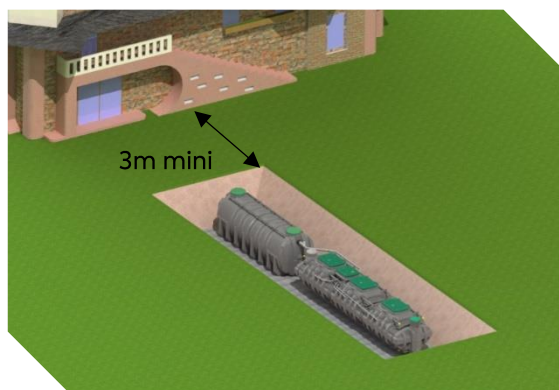
Pour les autres captages d'eau alimentant une collectivité humaine, les captages d'eau conditionnée, les captages d'eau minérale naturelle et pour les captages privés utilisés dans les entreprises alimentaires et autorisés au titre du code de la santé publique, zone définie de telle sorte que le risque de contamination soit exclu.

Zone située à moins de 35 m d'un puit privé, utilisé pour l'alimentation en eau potable d'une famille et ayant fait l'objet d'une déclaration auprès du maire de la commune concerné conformément à l'article L. 2224-9 du code général des collectivités territoriales

Zone à proximité d'une baignade dans le cas où le profil de baignade établi conformément au code de la santé publique, a identifié l'assainissement parmi les sources de pollution de l'eau de baignade pouvant affecter la santé des baigneurs ou a indiqué que des rejets liés à l'assainissement dans cette zone avaient un impact sur la qualité de l'eau de baignade et la santé des baigneurs.

Zone définie par arrêté du maire ou du préfet, dans laquelle l'assainissement a un impact sanitaire sur un usage sensible, tel qu'un captage d'eau destiné à la consommation humaine, un site de conchyliculture, de pisciculture, de cressiculture, de pêche à pied, de baignade, de nautisme...

- **Ouvrage fondé :**
Une distance de sécurité entre le bord non remué de la fouille et tout ouvrage fondé doit être respectée. Elle est de 3 mètres par défaut.



De manière générale, si les distances mentionnées ci-dessus ne peuvent pas être respectées, par exemple pour des raisons de configuration ou de dimensions de parcelle, un bureau d'études ou homme de l'art compétent définira la distance minimum et/ou les précautions particulières requises de telle sorte que les charges statiques, roulantes ou engendrées par les ouvrages fondés, ne puissent pas être transférées sur la cuve.

- A une distance minimale de cent mètres des habitations et bâtiments recevant du public par défaut (disposition s'appliquant aux nouvelles installations. Ne s'applique pas aux réhabilitations d'installations existantes). Les bâtiments recevant du public sont définis à l'article R.123-2 du code de la construction et de l'habitation. L'habitation du propriétaire de l'installation d'assainissement n'est pas prise en compte, sauf dans le cas où elle constitue également un bâtiment recevant du public.

La dérogation à la « règle des 10 mètres » pourra être acceptée par le préfet sans expertise et sans consultation de l'ARS, dès lors que l'installation d'assainissement, d'une taille comprise entre 21 et 199 EH, vérifie l'ensemble des conditions suivantes :

1. Le projet a obtenu du SPANC un avis favorable à la demande de dérogation ;
2. L'installation est enterrée ou assimilée enterrée ;
3. L'installation ne dispose pas d'équipements mécaniques ou électromécaniques générant des nuisances sonores inacceptables¹ ;
4. Les ouvrages sont ventilés de manière satisfaisante pour évacuer les gaz produits par le traitement².

¹ Les équipements susceptibles de générer des nuisances sonores sont généralement associés aux microstations d'épuration (exemples : surpresseurs, pompes...). Concernant les filières compactes de traitement < 200 EH (de type Ecoflo), les augets mécaniques alimentant les filtres ne génèrent pas de nuisances sonores importantes.

² Il est considéré que les équipements ne génèrent pas de nuisances olfactives si les dispositifs de traitement enterrés sont ventilés de manière satisfaisante : positionnement d'une ventilation primaire et d'une ventilation secondaire dans les règles de l'art, conformément aux instructions du DTU 64.1 (rappelées dans ce guide de pose).

Conformément à l'article 7 de l'arrêté du 21 juillet 2015 : l'ensemble des ouvrages constituant les filières Ecoflo étant enterrés, la pose d'une clôture n'est pas obligatoire, à condition que les accès trous d'homme soient sécurisés, et leu accès interdit à toute personne non autorisée.

Lors du choix de l'emplacement de la filière Ecoflo assainissement regroupé écoresponsable à fragments de coco, veiller à ce qu'il soit **toujours accessible et d'avoir un point d'eau à proximité pour son futur entretien.**

C. Réception du matériel

Dès réception et avant le remblai s'assurer du bon état général des ouvrages et vérifier que les canalisations sont bien raccordées de façon étanche. Le cas échéant faire les réserves voulues



En cas de problème constaté lors de la réception de la filière Ecoflo assainissement regroupé à fragments de coco veuillez prendre des photos, émettre la réserve correspondante et indiquer le n° de série sur le bon de livraison du transporteur et en informer immédiatement votre fournisseur.

Ne pas tenter de la réparer par vous-même, afin de ne pas en invalider les garanties.

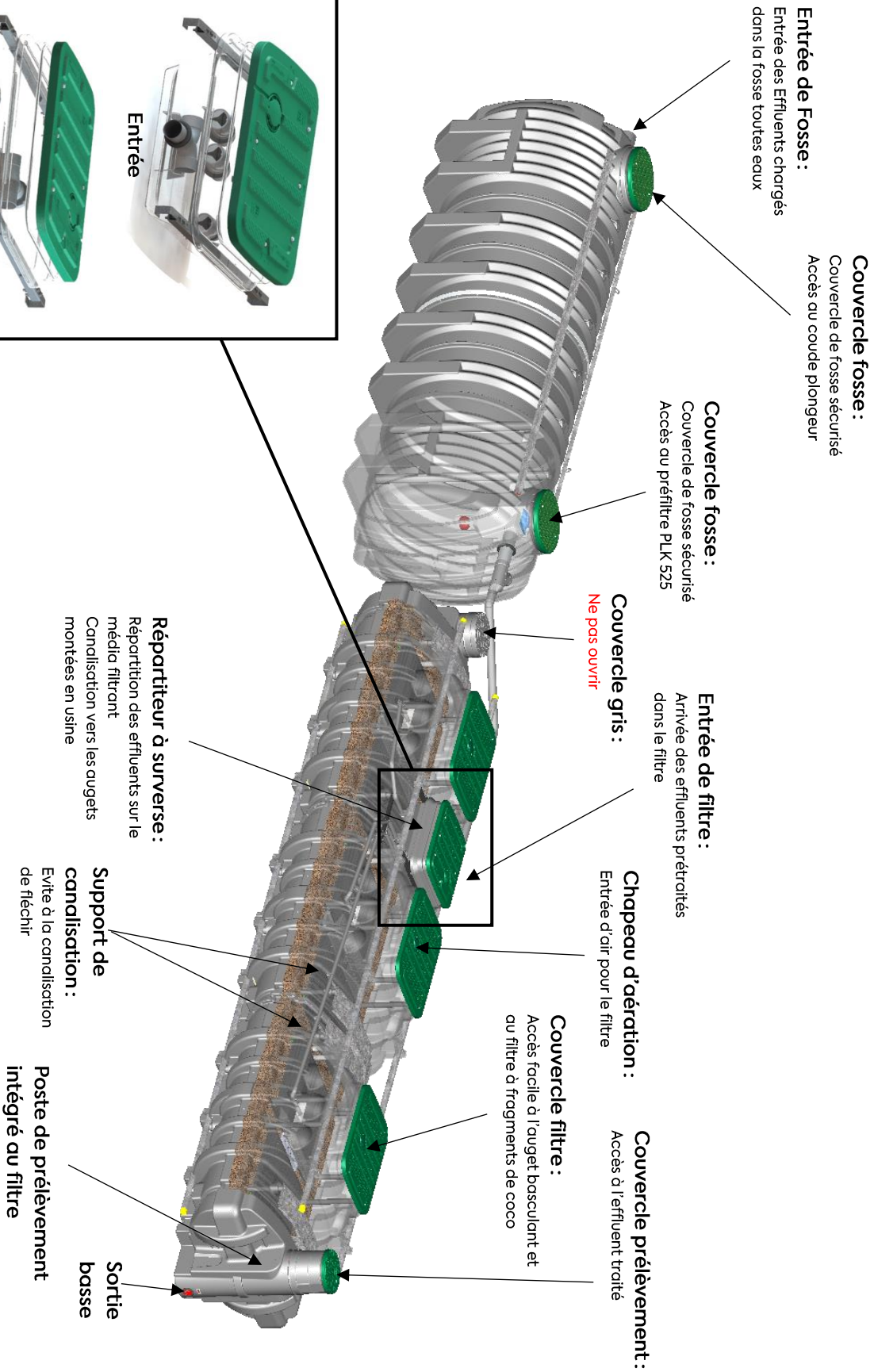
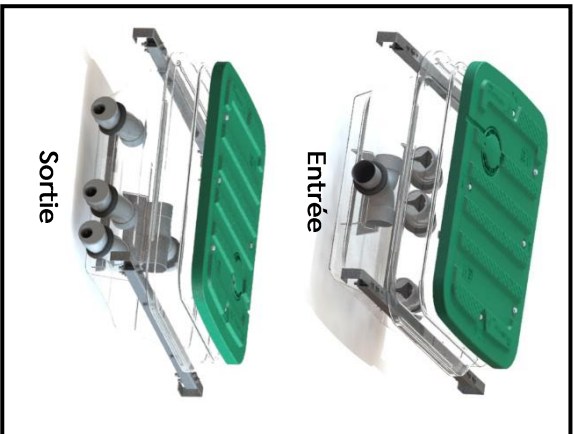
Une fois la cuve installée, aucune réclamation pour des dommages liés au transport et/ou au déchargement ne pourra plus être acceptée.

D. Préparation à la mise en œuvre

- Les ouvrages sont conçus pour être enterrés jusqu'au trou d'homme.
- Les ouvrages étant conçus pour être installés enterrés, toute installation de produit hors-sol (non enterré) se fera sous l'entière responsabilité de l'installateur, qui devra particulièrement veiller à reproduire un remblai périphérique assurant le maintien de la cuve en recréant en aérien les conditions de l'enterré.
- Les ouvrages ne doivent pas être posés dans un bâtiment, cela ne respectant pas les règles d'aération et d'accessibilité pour réaliser l'entretien applicables à tous nos ouvrages.
- Le type de matériaux à utiliser pour le lit de pose, remblai et couverture est prescrit par Premier Tech, en fonction de l'environnement de la fouille et de la nature du sol (Voir partie « REMBLAIS »).
- Les abords directs et l'environnement de la fouille se présentent nécessairement sous la forme d'un sol naturel stable non remué (ou stabilisé) et plat (< 2% de pente) sur une surface de 50 cm minimum tout autour de la fouille.
- Toutes les canalisations doivent être en PVC CR4 minimum.
- En amont et en aval du dispositif, les tranchées et le lit de pose bien compactés supportant les canalisations présenterait une pente descendante suffisante (1% mini, vitesse de 1 à 3 m/s).
- N'utiliser que des coudes à 45 ° (ceux à 90 ° sont susceptibles d'engendrer certains dysfonctionnements et bouchages).
- Concernant le tassement des lits de pose et remblais latéraux, l'utilisation de tout procédé de compactage ou pouvant avoir un effet semblable (pelle mécanique, bulldozer...) est proscrit.
- La mise en œuvre de réhausses béton avec report d'effort (direct ou indirect) sur nos ouvrages est strictement interdite (voir « pose sous dalle »).
- Prévoir un point d'eaux pour le remplissage de la fosse toutes eaux lors du remblai.
- Élingues de levages fournis pour le filtre. Prévoir des élingues pour la fosse toutes eaux.

II. LES ÉLÉMENTS À POSER

A. Le contenu



Pour exemple :
Une filière
38EH

Pour exemple :
Une filière 114EH

Entrée de Fosse :
Entrée des Effluents chargés
dans la fosse toutes eaux

Couvercle fosse :
Couvercle de fosse sécurisé

Couvercle fosse :
Couvercle de fosse sécurisé
Accès au préfiltre PLK 525

Entrée de filtre :
Arrivée des effluents prétraités
dans le filtre

Chapeau d'aération :
Entrée d'air pour le filtre

Couvercle filtre :
Accès facile à l'ouget basculant et
au filtre à fragments de coco

Sortie
basse

Répartiteur à surverse :
Répartition des effluents sur les
différents filtres

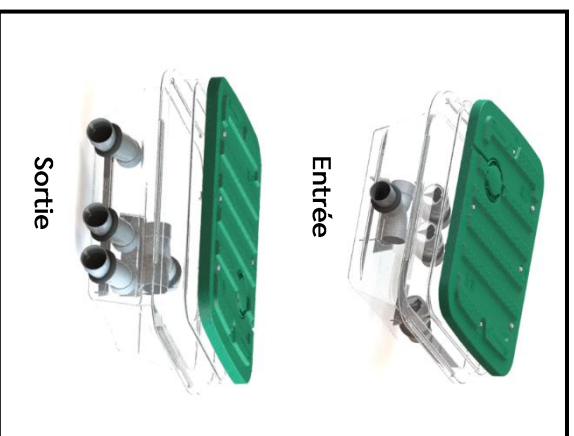
Répartiteur à surverse :
Répartition des effluents sur le
média filtrant
Canalisation vers les ougets
montées en usine

**Support de
canalisation :**
Evite à la canalisation
de fléchir

Couvercle prélèvement :
Accès à l'effluent traité

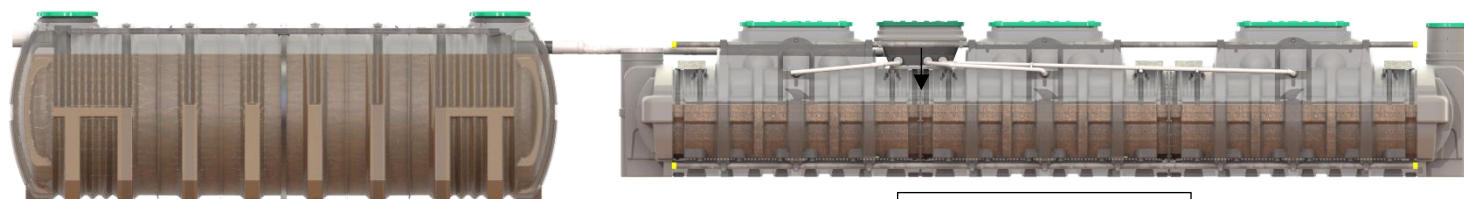
**Poste de prélèvement
intégré au filtre**

Cas de filtre multiple



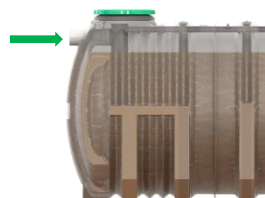
B. Les étapes du traitement

Répartiteur

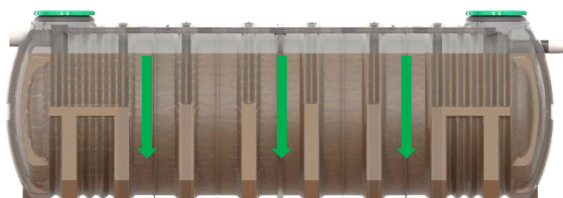


Fosses toutes eaux

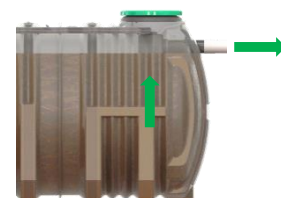
Filtres compact coco



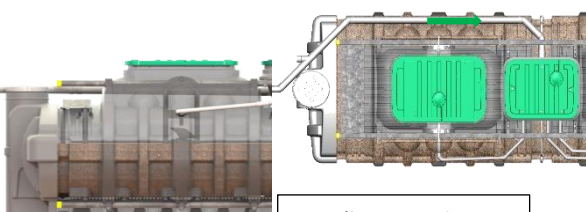
Alimentation
eaux brutes



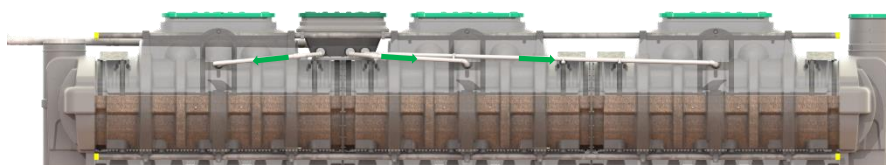
Décantation
et flottation



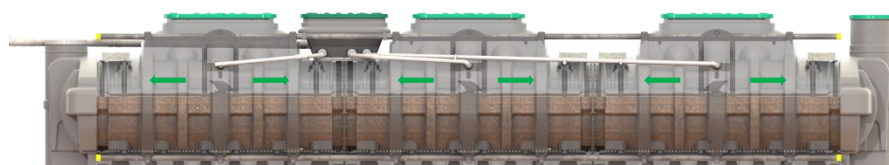
Préfiltration



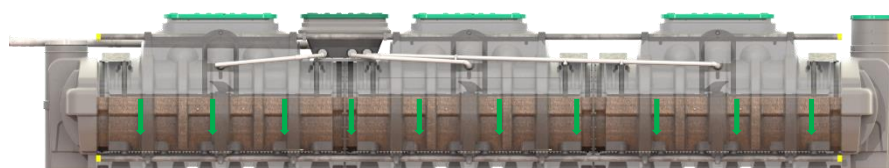
Alimentation
eaux prétraitées



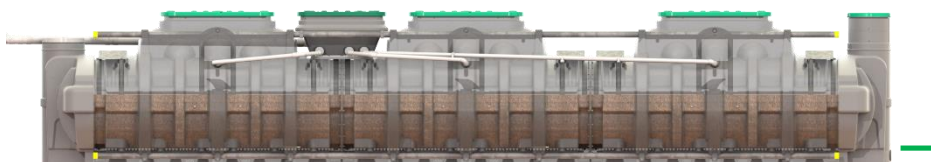
Répartition
de l'effluent



Distribution
de l'effluent

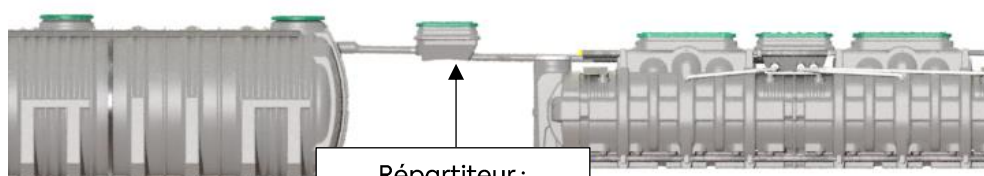


Traitement
de l'effluent



Évacuation des
eaux traitées

Cas de filtre multiples :

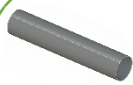


Répartiteur :
réparti l'effluent sur
les différents filtres

Un répartiteur est
situé entre la fosse
et le filtre

III. INSTRUCTIONS DE POSE

À prévoir (non fourni)



Tube PVC
Ø200 CR4



Tube PVC
Ø160 CR4



Culotte PVC
Ø100 CR4



Réduction M/F
Ø160/100 PVC CR4



Tube PVC
Ø100 CR4



Coude à
45° F/F PVC
Ø100 CR4



Manchon F/F
Ø100 PVC CR4



Colle PVC
Standard



Grillage
avertisseur



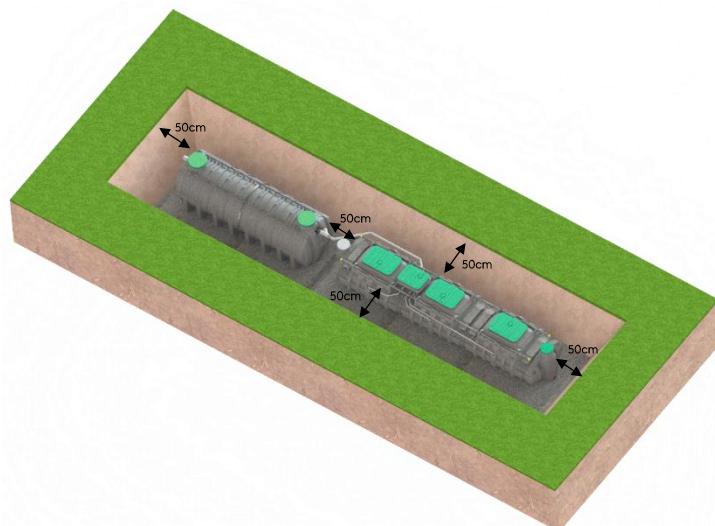
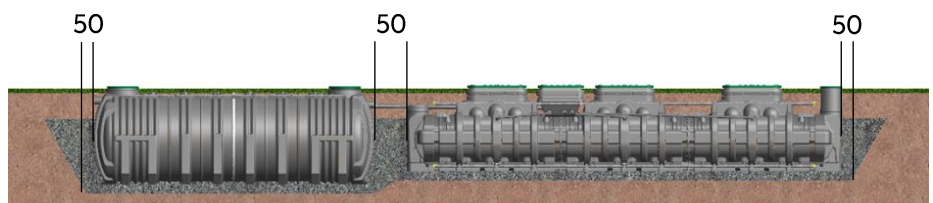
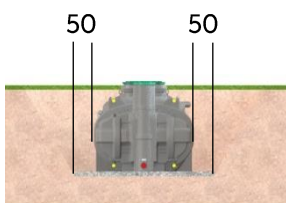
Fourreau électrique (si poste de
relevage eaux traitées fourni)

A. Préparation de la fouille

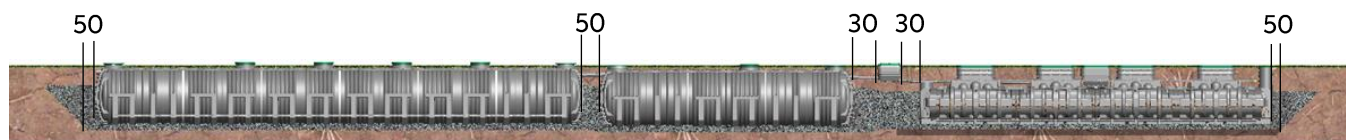
- Les ouvrages sont conçus pour être enterrés jusqu'au trou d'homme.
- Les filières PREMIER TECH ECOFLO assainissement regroupé étant conçues pour être installées enterrées, toute installation de produit hors-sol (non enterré) se fera sous l'entière responsabilité de l'installateur, qui devra particulièrement veiller à reproduire un remblai périphérique assurant le maintien de la cuve en recréant en aérien les conditions de l'enterré.
- Les ouvrages ne doivent pas être posés dans un bâtiment, cela ne respectant pas les règles d'aération et d'accessibilité pour réaliser l'entretien applicables à tous nos ouvrages.
- Les couvercles de la filière Ecoflo assainissement regroupé écoresponsable à fragments de coco doivent rester accessibles et sécurisés à tout moment même après l'aménagement final du terrain.
- Les fosses toutes eaux doivent être remplies en eau au fur et à mesure du remblai.

La fouille doit être réalisée en laissant un espace de 50 cm minimum autour et entre les ouvrages.

Cas des filières monofiltres :



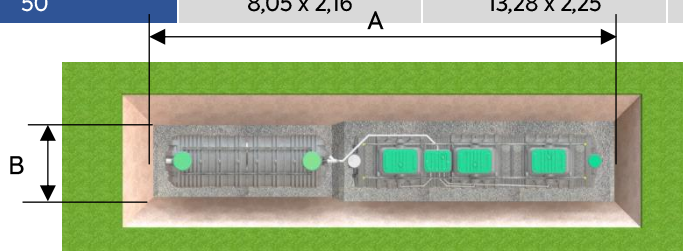
Cas des filières multifiltres :



- Prévoir talutage suivant la norme DIN 4124

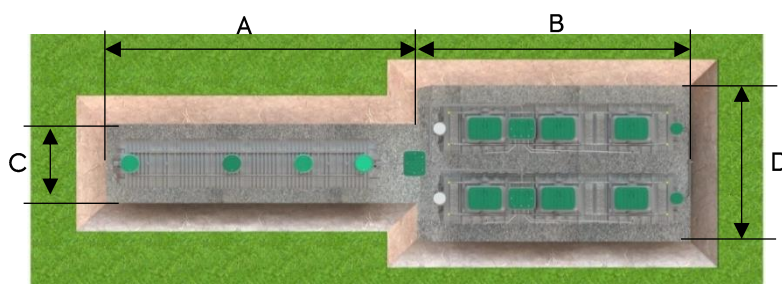
Les dimensions des ouvrages et minimum de la fouille sont précisés dans le tableau ci-dessous :

Capacité (EH)	Dimensions FTE L x l (m)	Dimensions filtre L x l (m)	Dimensions fouille A x B (m)
26	4,82 x 2,05	7,28 x 2,25	13 x 2,25
33	5,12 x 2,16	10,28 x 2,25	16,30 x 2,25
38	6,63 x 2,16	10,28 x 2,25	17,80 x 2,25
50	8,05 x 2,16	13,28 x 2,25	22,2 x 2,25



D'autres implantations sont possibles

Capacité (EH)	Dimensions FTE 1 L x l (m)	Dimensions FTE 2 L x l (m)	Dimensions Filtre L x l (m)	Dimensions fouille A x B x C x D (m)
40	6,63 x 2,16	/	6,36 x 2,25	8 x 7,36 x 3,16 x 6,25
60	9,56 x 2,16	/	6,36 x 2,25	11 x 7,36 x 3,16 x 9,25
66	9,56 x 2,16	/	10,28 x 2,25	11 x 11,8 x 3,16 x 6,5
76	10,99 x 2,16	/	10,28 x 2,25	12,5 x 11,8 x 3,16 x 6,5
100	13,92 x 2,16	/	13,28 x 2,25	15,4 x 14,8 x 3,16 x 6,5
114	15,43 x 2,16	/	10,28 x 2,25	17 x 11,8 x 3,16 x 9,75
150	13,92 x 2,16	8,05 x 2,16	13,28 x 2,25	24,5 x 14,8 x 3,16 x 9,75
175	15,43 x 2,16	9,56 x 2,16	13,28 x 2,25	27,5 x 14,8 x 3,16 x 13
200	18,36 x 2,16	9,56 x 2,16	13,28 x 2,25	30,5 x 14,8 x 3,16 x 13



D'autres implantations sont possibles

Les abords directs et l'environnement de la fouille se présentent nécessairement sous la forme d'un sol naturel stable non remué (ou stabilisé) et plat (<à 2 % de pente).

Les altimétries d'arrivée des eaux usées et de rejet sont mesurées, et comparées aux fils d'eau d'entrée et sortie de la filière Ecoflo assainissement regroupé à fragments de coco, pour vérifier la faisabilité d'une pose conforme à nos instructions.

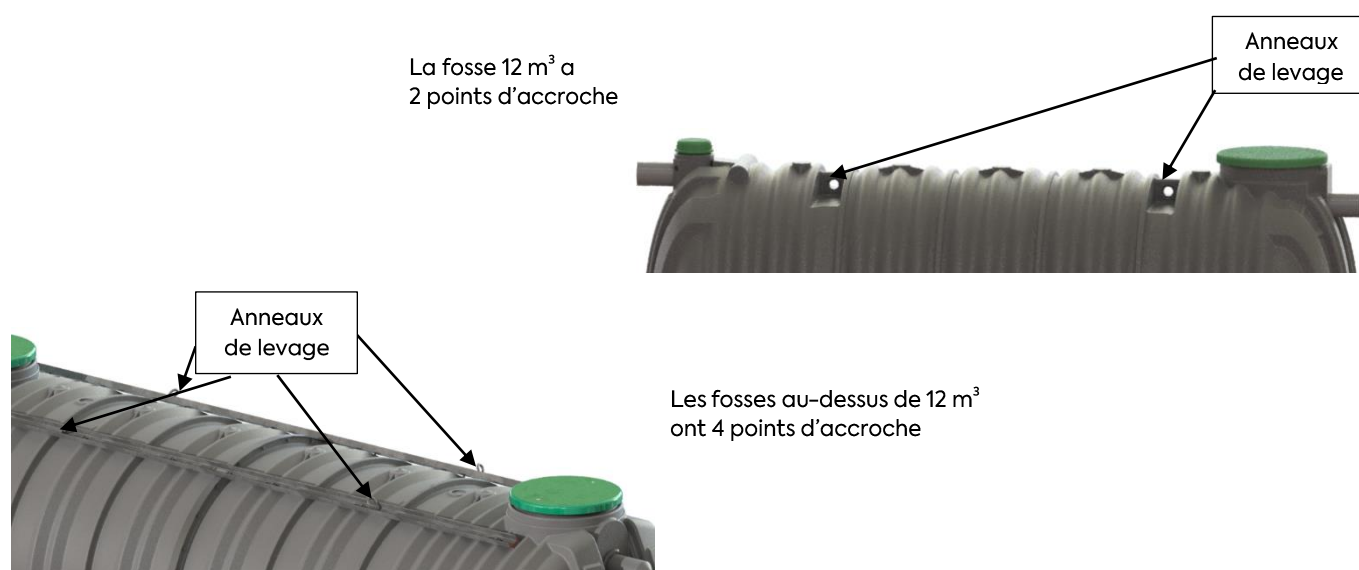


Veillez sécuriser les abords de la fouille (plots, balisage, etc...) lors du chantier afin d'éviter le passage des véhicules et la présence de personnes extérieures au chantier

B. Manutention et mise en fouille des ouvrages

Les modalités de manutention des ouvrages Premier Tech font l'objet de prescriptions particulières. Afin d'éviter tout risque, elles doivent respecter les règles de sécurité en vigueur :

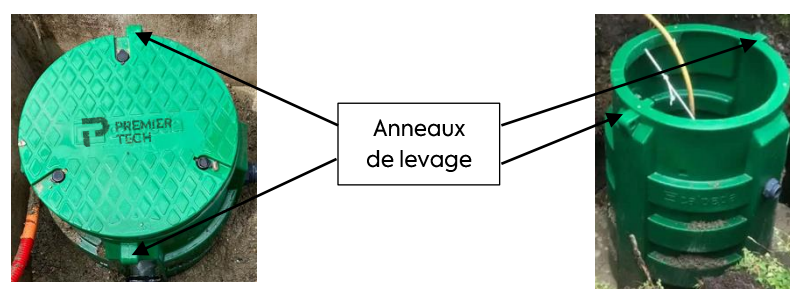
- Interdiction absolue de circuler sous la charge.
 - Interdiction de lever et manipuler les ouvrages si ceux-ci sont remplis d'eau.
 - Utilisation d'une grue de manutention adaptée et réceptionnée par un organisme agréé.
 - Veiller à stabiliser le sol avant la pose de l'ouvrage.
 - Eviter tout choc, tout frottement excessif sur la cuve. Ne jamais faire tomber la cuve du camion ni la faire rouler.
- Les fosses toutes eaux sont équipées d'anneaux de levage (prévoir sangles / chaînes de levage adaptées).



- Les filtres Ecoflo assainissement regroupé écoresponsable à fragments de coco sont livrés avec les élingues de levage.

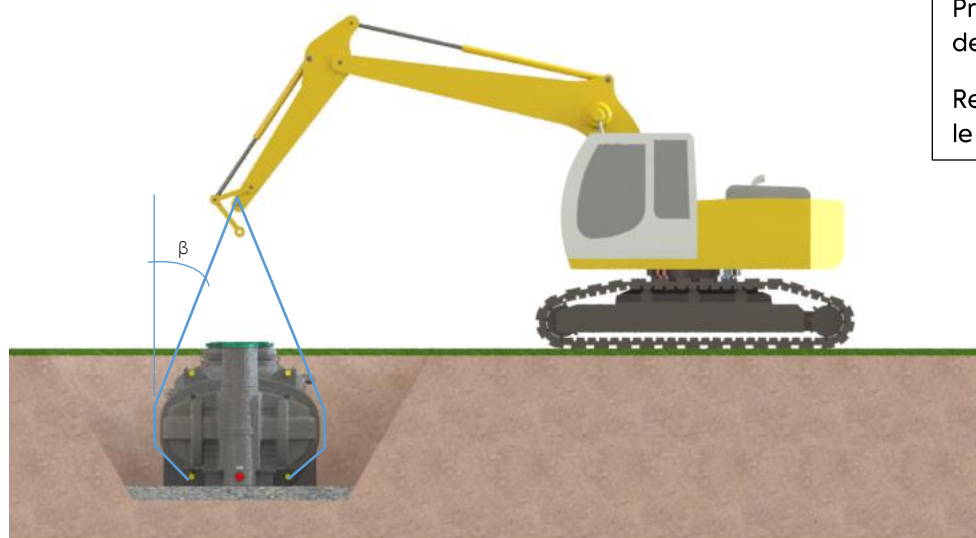
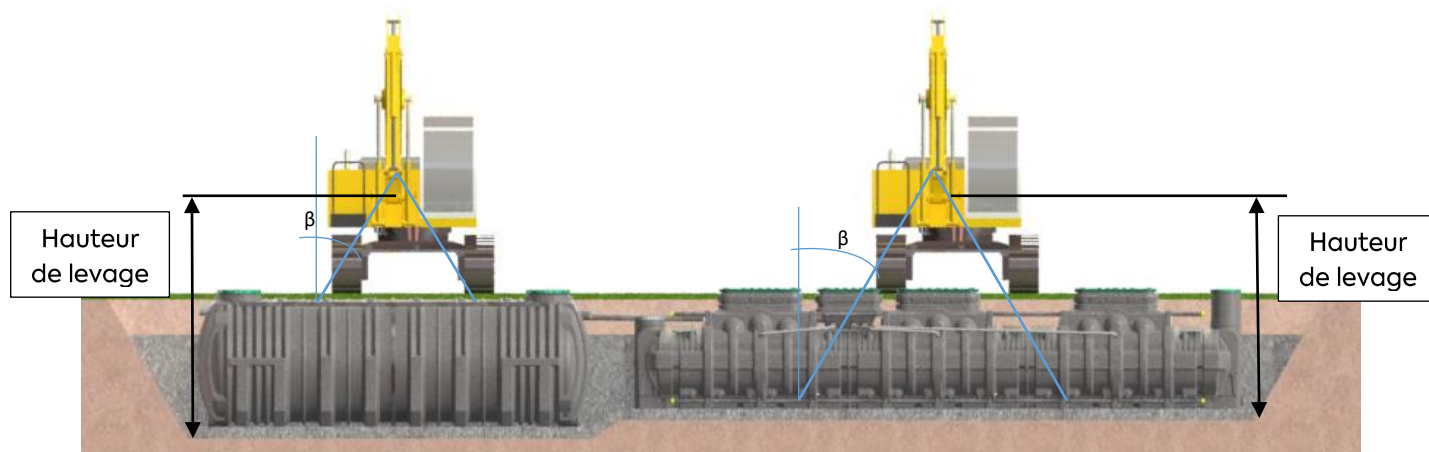


- Les postes de relevage eaux traitées sont équipés d'anneaux de levage (prévoir sangles / chaînes de levage adaptées).



Le poste doit être transporté verticalement. Pour un transport horizontal, le montage interne (tuyauterie, pompes...) doit impérativement être démonté afin d'éviter toutes contraintes pouvant occasionner une casse.

Pendant le levage et les manœuvres de l'équipement, utiliser les anneaux prévus à cet effet, ne pas utiliser les tuyaux ou les raccords comme points de levage.



Prévoir un engin adapté pour la pose de l'ouvrage dans la fouille.

Respecter les angles des élingues pour le levage ($\beta = 60^\circ$ max)

Le poids des ouvrages (fosses et filtres) ainsi que l'entraxe des anneaux de levage sont précisés ci-dessous :

Capacité FTE	Poids (kg)	Entraxe anneaux de levage L x l (m)	Hauteur de levage mini (m)	Longueur d'élingues mini (m)	Capacité Filtre	Poids (kg)	Entraxe anneaux de levage	Hauteur de levage mini (m)
12m ³	475	2,27	3,55	2	20 EH	1 800	Élingues fournies et livrées en place	4,5
15m ³	725	2,29 x 0,9	2,8	1,5	26 EH	2 050		4,5
20m ³	810	2,8 x 1,05	3	1,75	38 EH	2 950		4,5
25m ³	1 155	2,68 x 1,05	3	1,75	50 EH	3 800		4,5
30m ³	1 230	3,5 x 1,05	3,2	2,1				
35m ³	1 565	3,95 x 1,05	3,35	2,4				
40m ³	1 640	4,9 x 1,05	3,6	3				
45m ³	1 990	4,9 x 1,05	3,6	3				
50m ³	2 070	6,35 x 1,05	4	3,8				
55m ³	2 400	5 x 1,05	3,6	3				
60m ³	2 785	4,94 x 1,05	3,6	3				

C. Connexion réseaux secs et humides

La connexion des réseaux sec et humides est **de la responsabilité de l'installateur** de la filière Ecoflo assainissement regroupé écoresponsable à fragments de coco.

Les connexions suivantes sont à réaliser :

- Raccordement des fosses toutes eaux entre elles au-dessus de 150 EH
- Raccordement de la fosse toutes eaux au(x) filtre(s)
- Raccordement de l'entrée de la filière au réseau de collecte des eaux usées
- Raccordement de la sortie de la filière à l'exutoire des eaux traitées (via le poste de relevage, si présence de poste)
- Raccordement des ventilations primaires et secondaires

Les équipements de raccordement des réseaux secs et humides ne sont pas fournis par PREMIER TECH

On évitera les coudes à 90°, en les remplaçant par exemple par deux coudes successifs à 45°

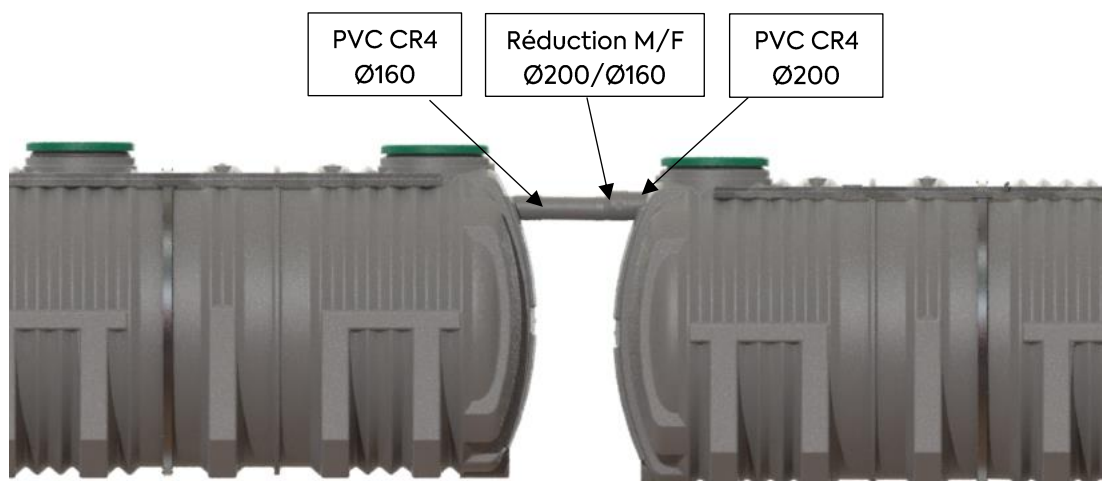


a. Raccordement de l'entrée de la filière au réseau de collecte des eaux usées



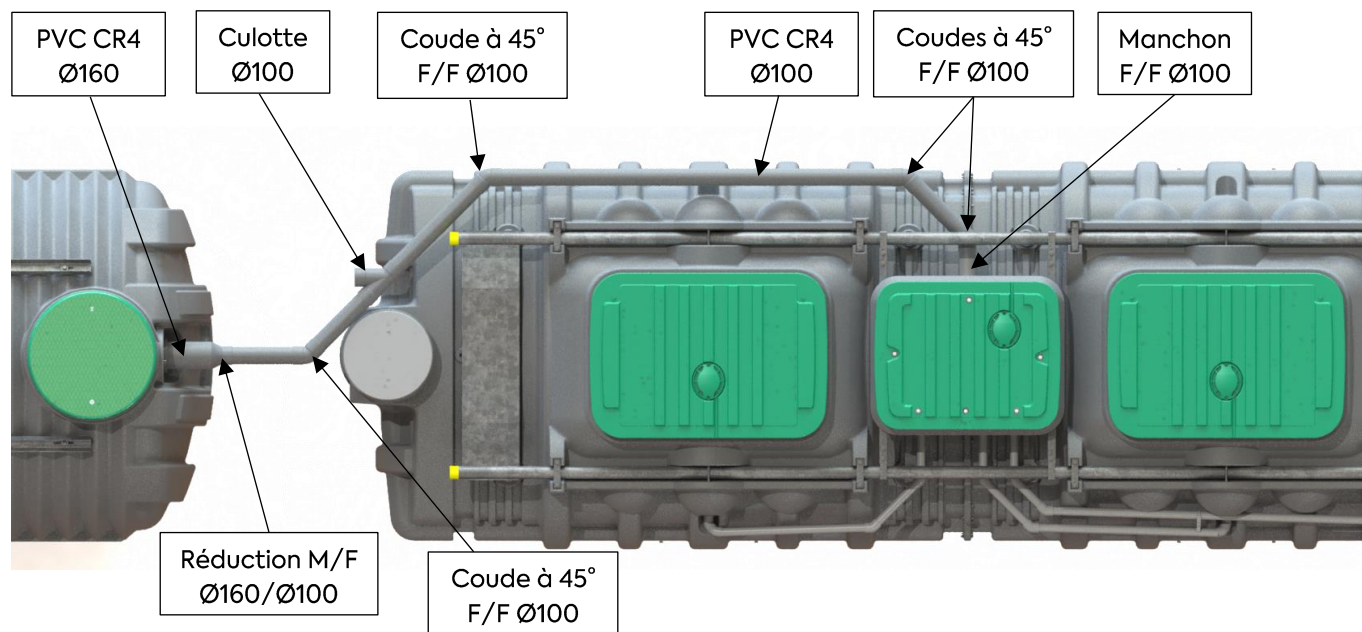
Dans le cas où l'alimentation se ferait par un poste de relevage, il faudra respecter un débit d'alimentation maximal. Nous consulter pour validation du débit. Un regard de tranquillisation devra être installé entre le poste et la fosse toutes eaux à une distance de 2m minimum.

b. Raccordement entre 2 fosses toutes eaux (au-dessus de 150 EH)

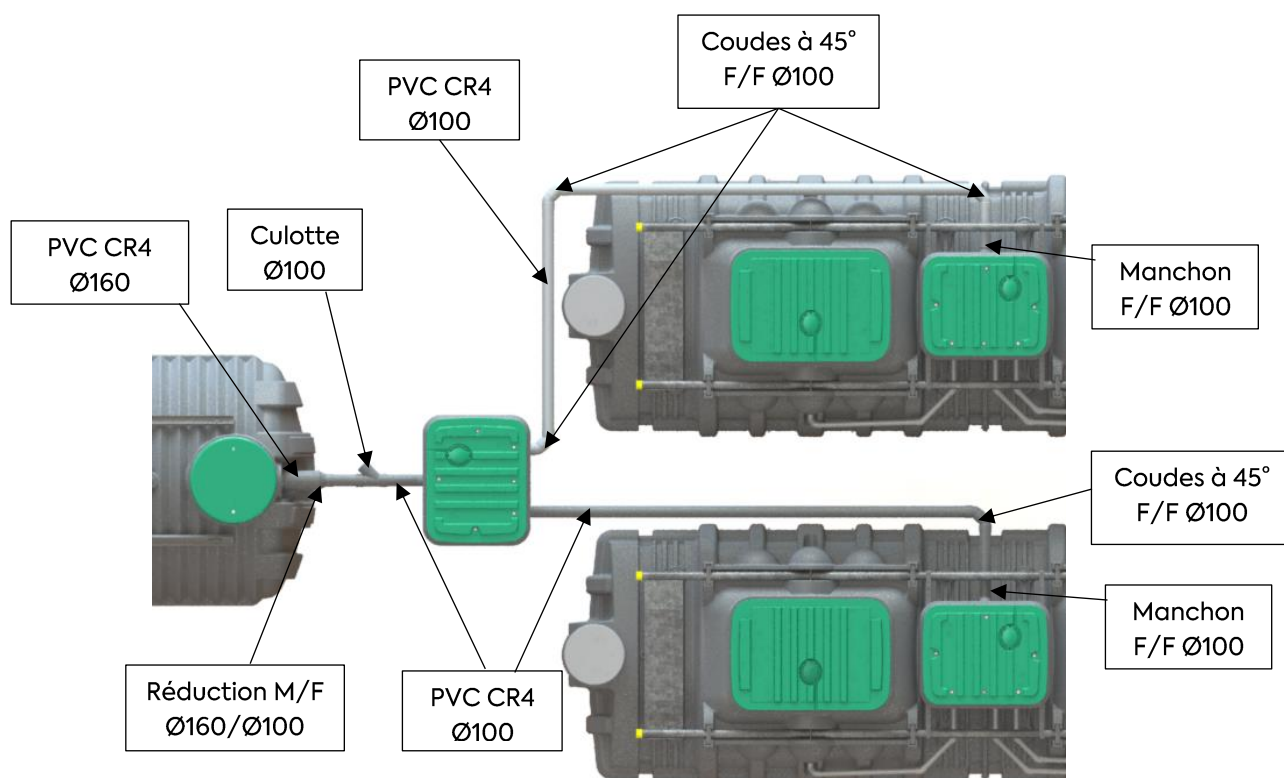


c. Raccordement de la fosse toutes eaux au(x) filtre(s)

Cas des filières monofiltres :



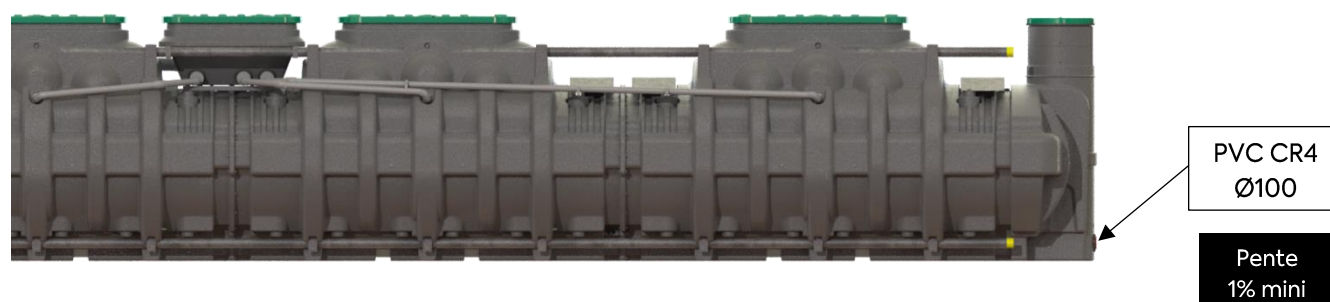
Cas des filières multifiltres :



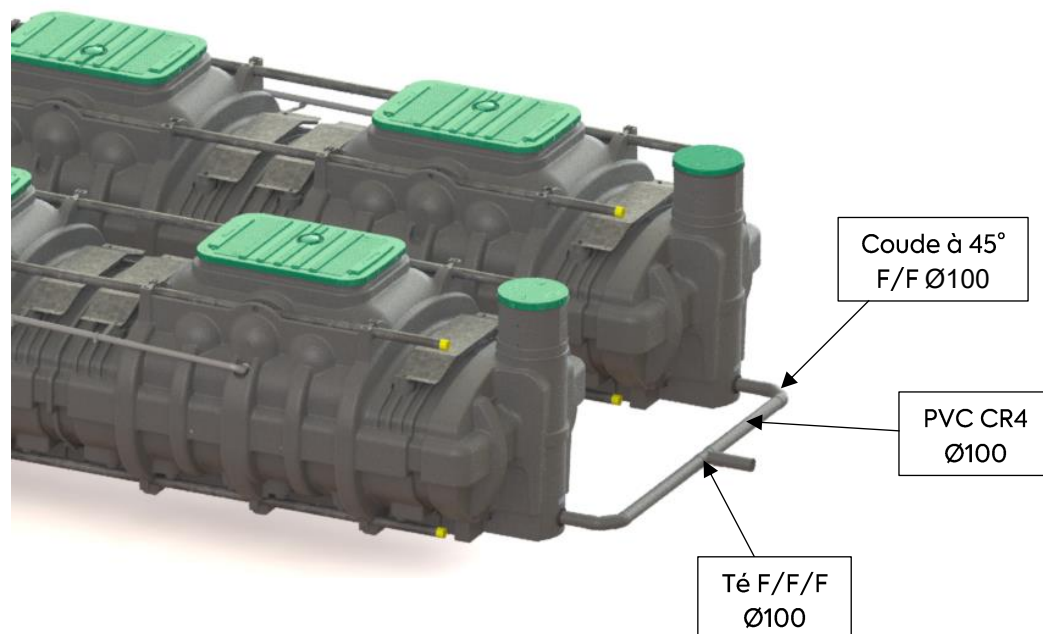
Dans le cas où l'alimentation se ferait par un poste de relevage, il faudra respecter un débit d'alimentation maximal. Nous consulter pour validation du débit et de la pression. Un regard de tranquillisation devra être installé entre le poste et le(s) filtre(s) à une distance de 2m minimum.

d. Raccordement de la sortie de la filière à l'exutoire des eaux traitées

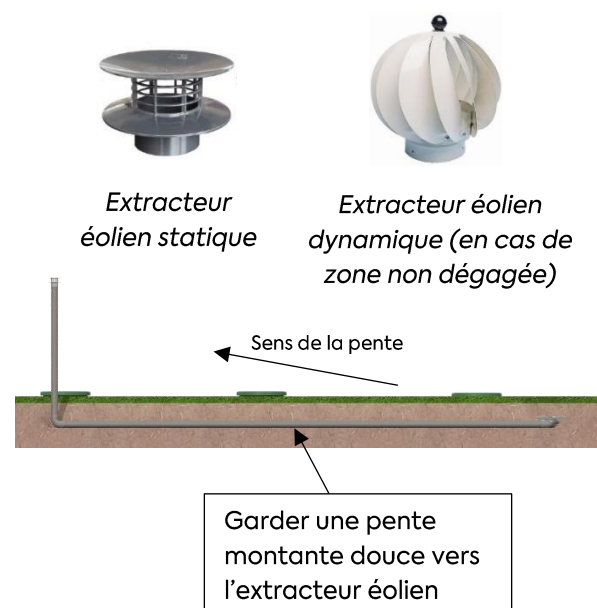
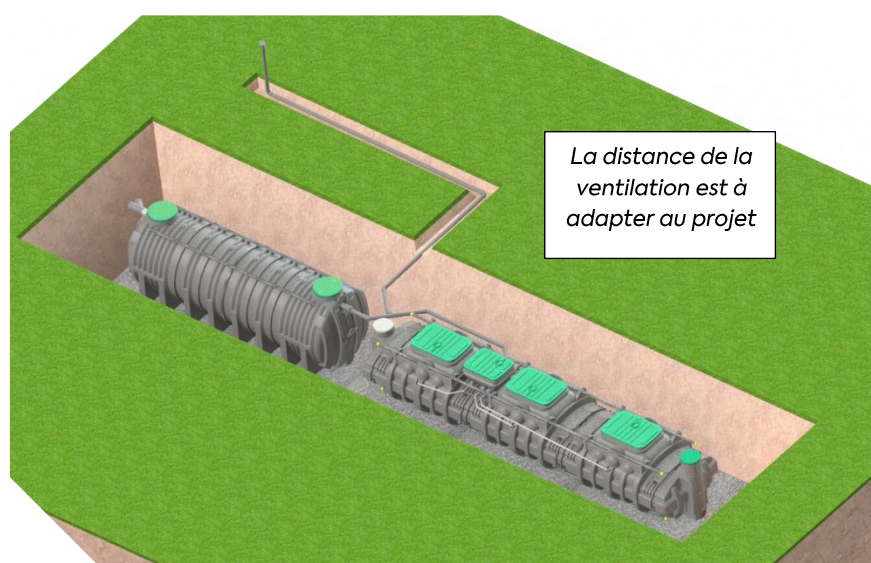
Cas des filières monofiltres :



Cas des filières multifiltres : raccordement de la sortie de tous les filtres ensemble



e. Raccordement des ventilations primaires et secondaires



Raccorder la ventilation secondaire situé entre la fosse et le filtre via la culotte Ø100. Il est recommandé de faire remonter la ventilation à un point haut dégagé (sur un bâtiment ou un mat) en évitant de faire des siphons, dans un endroit avec une prise au vent suffisante en limitant les changements de direction, les contre pentes et la distance avec l'ouvrage.

f. Raccordements du postes de relevage eaux traitées (si commandé)

Avant de raccorder les tuyaux, vérifier leur propreté interne. Respecter les diamètres de tuyauterie en entrée et sortie de poste.

- **Entrée du poste :**

Le tuyau d'arrivée doit être parfaitement étanche et doit avoir une pente descendante (minimum 2%). Pour éviter d'éventuels amalgames ou bouchons, la pente doit être linéaire sur toute sa longueur (pente ascendante à proscrire).

- **Sortie de poste :**

Le tuyau de sortie doit être parfaitement étanche.

Sur les tuyauteries de grandes longueurs, afin de limiter les contraintes, prévoir une sortie souple.

- **Ventilation :**

Le poste de relevage doit être équipé d'une ventilation afin d'éviter l'apparition d'H₂S.



D. Mise en œuvre par nature de terrain

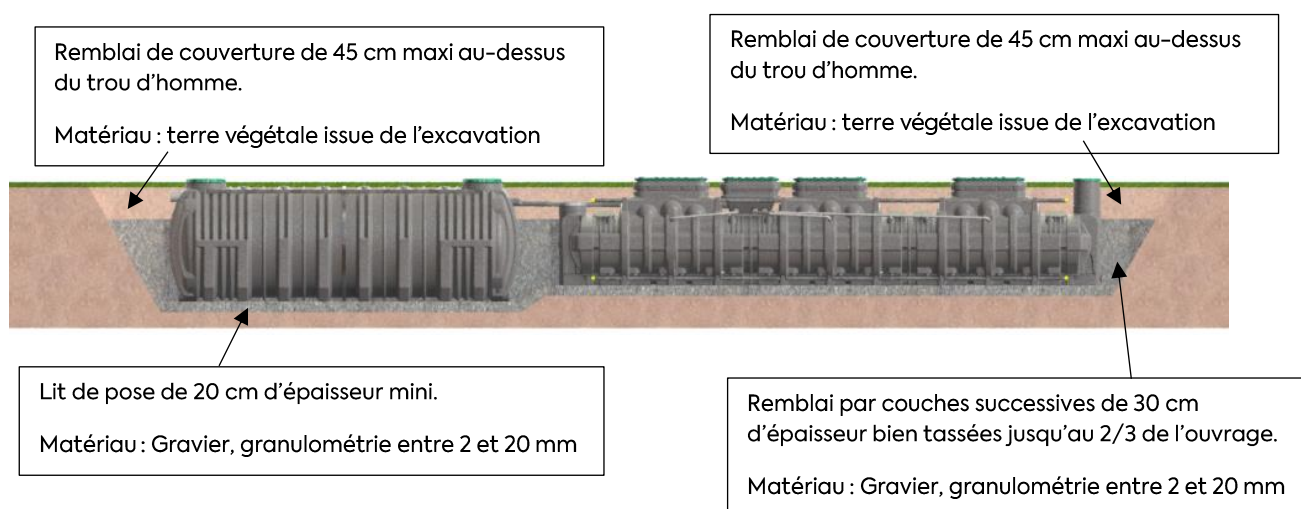


Le remblai doit se faire quelques centimètres en dessous des couvercles afin d'éviter l'arrivée de terre ou de remblai dans la filière lors de l'ouverture des couvercles.

a. Cas de la mise en œuvre en conditions sèches

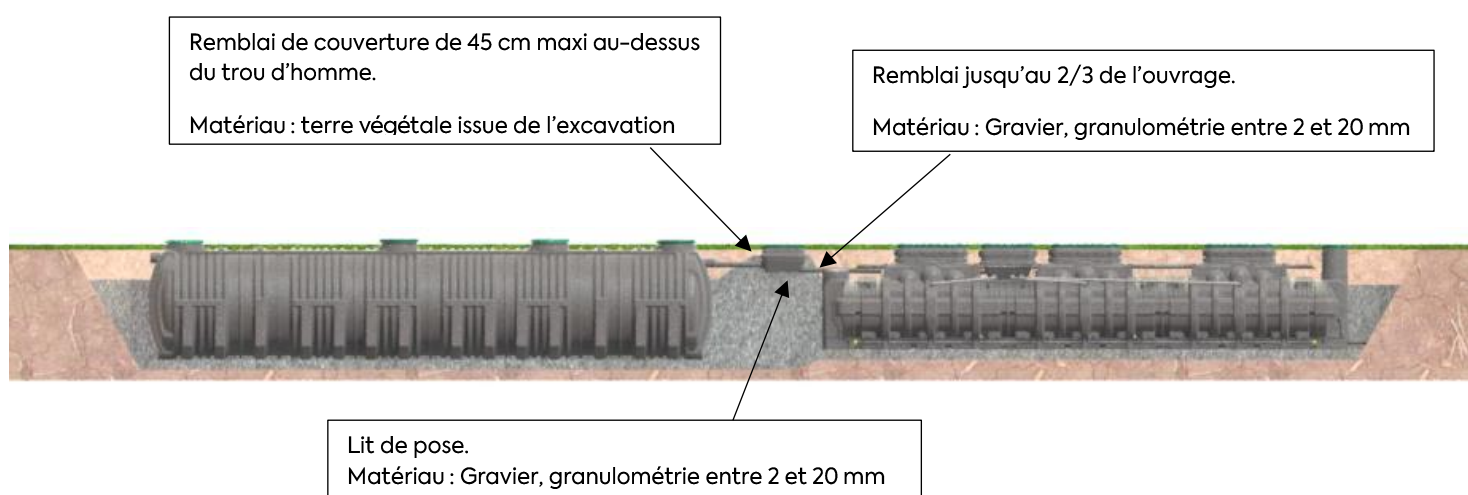
Ces conditions correspondent à la pose de la filière sur un terrain hors nappe phréatique.

Dans le cas d'un sol non drainant, pour éviter toute stagnation d'eaux de ruissellement, un drainage des eaux de pluie est nécessaire. Sans drainage, ces conditions de pose ne sont pas applicables (se référer aux prescriptions de pose en conditions humides).



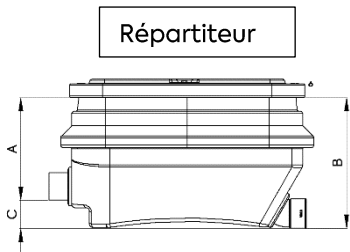
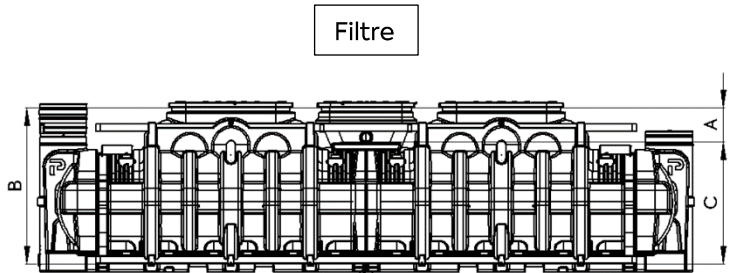
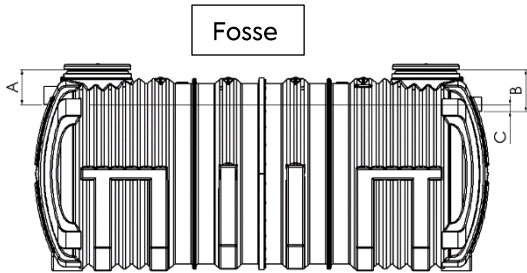
Cas des filières multifiltres :

Dans le cas d'une pose avec plusieurs filtres les conditions de poses sont exactement les même que précédemment. Pour le répartiteur en amont des filtres voir ci-dessous les conditions de pose.



Hauteur du fil d'eau des ouvrages par rapport au terrain naturel :

	Capacité	FE entrée / TN (A)	FE sortie / TN (B)	Perte de FE (C)
Fosses	12 m ³	0,24 m	0,36 m	0,12 m
	15 à 60 m ³	0,39 m	0,47 m	0,08 m
Filtres	20, 26, 38 et 50 EH	0,38 m	1,73 m	1,35 m
Répartiteur	2, 3 et 4 voies	0,38 m	0,47 m	0,09 m



Hauteur de fil d'eau avec réhausse :

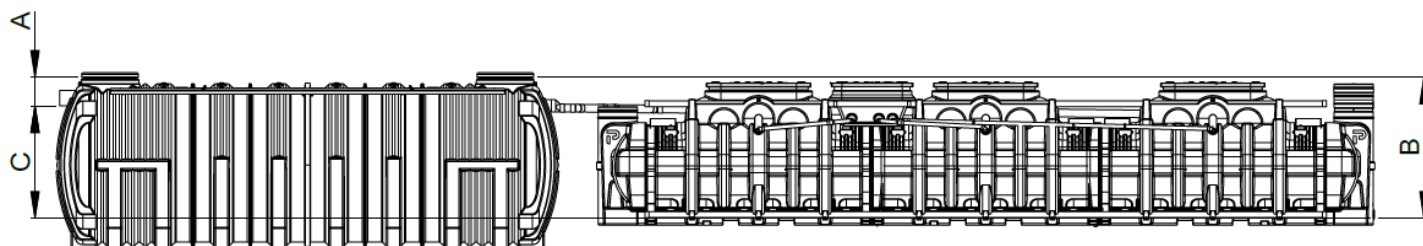
Nos ouvrages acceptent au maximum 3 réhausse de 15 cm.

	Capacité	FE entrée / TN (A)	FE sortie / TN (B)	FE entrée / TN (A)	FE sortie / TN (B)	FE entrée / TN (A)	FE sortie / TN (B)
		Avec 1 réhausse		Avec 2 réhausse		Avec 3 réhausse	
Fosses	12 m ³	0,39 m	0,51 m	0,54 m	0,66 m	0,69 m	0,81 m
	15 à 60 m ³	0,54 m	0,62 m	0,69 m	0,77 m	0,84 m	0,92 m
Filtres	20, 26, 38 et 50 EH	0,53 m	1,88 m	0,68 m	2,03 m	0,83 m	2,18 m
Répartiteur	2, 3 et 4 voies	0,53 m	0,62 m	0,68 m	0,77 m	0,83 m	0,92 m

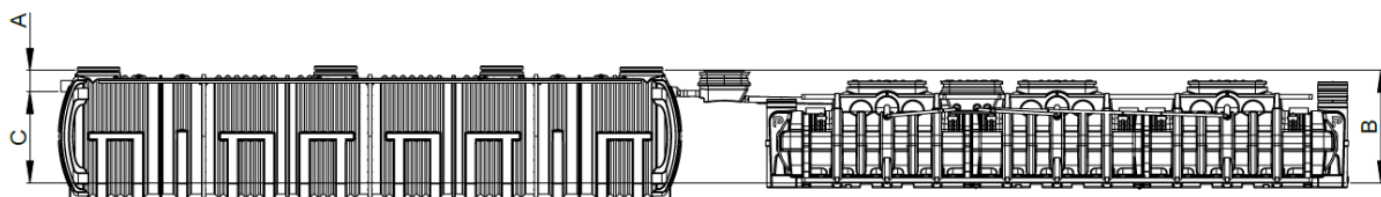
Hauteur de fil d'eau des filières sur terrain plat :

Capacité	FE entrée/ TN (A)	FE sortie /TN (B)	Perte de FE (C)
26 EH	0,24 m	1,75 m	1,51 m
33 EH	0,39 m	1,86 m	1,48 m
38 EH		1,86 m	1,48 m
40 EH		1,98 m	1,59 m
50 EH		1,88 m	1,49 m
60 EH		2 m	1,61 m
66 EH		1,97 m	1,58 m
76 EH		1,97 m	1,58 m
100 EH		2 m	1,61 m
114 EH		1,99 m	1,60 m
150 EH		2,10 m	1,71 m
175 EH		2,11 m	1,72 m
200 EH		2,12 m	1,73 m

Exemple de filière 38EH (mono filtre) :



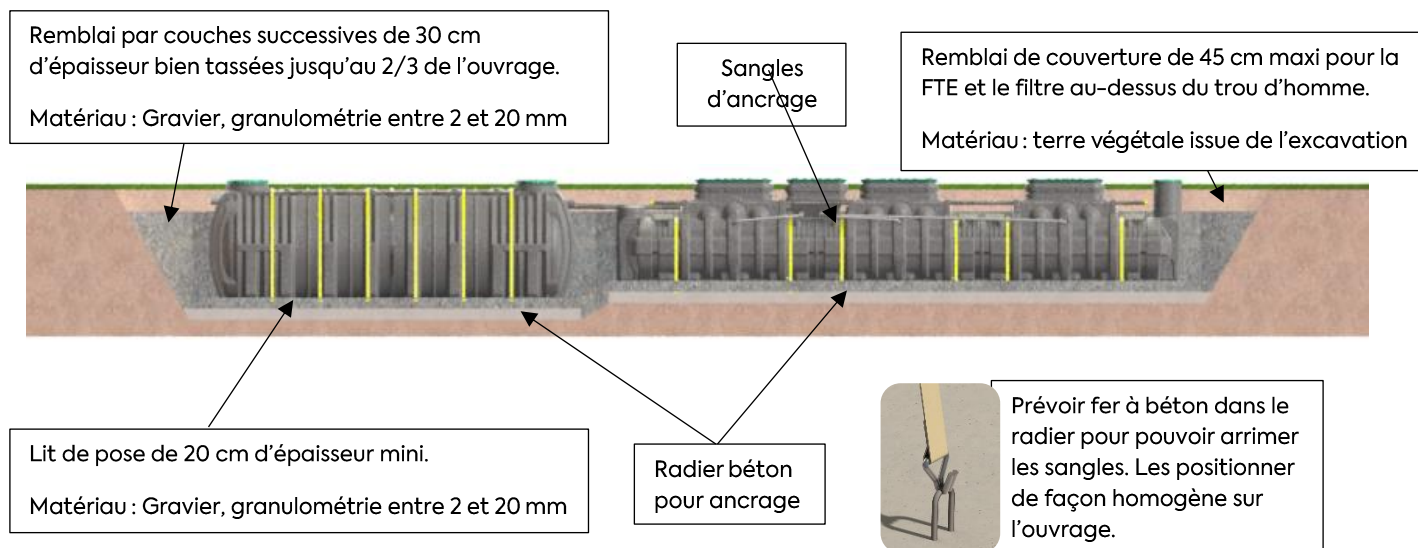
Exemple de filière 76EH (multi filtre) :



b. Cas de la mise en œuvre en conditions humides

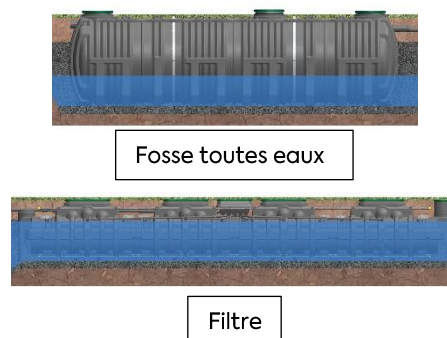
Ces conditions de pose correspondent à des sols où une nappe est présente en continu ou par périodes suite à des précipitations (cas des sols peu perméables ou imperméables). Le rejet des eaux usées traitées ne peut se faire par gravité et la présence d'un poste de relevage aval est requises selon les caractéristiques du site.

Dans le cas d'un sol non drainant, la réalisation d'un drainage des eaux de pluie vers un exutoire gravitaire hors d'eau ramène au cas de la pose en conditions sèches car la stagnation d'eaux de ruissellement est évitée.



Nous recommandons la réalisation d'un puit de décompression ainsi que la mise en place d'un clapet anti-retour sur le point de rejet.

Hauteur de nappe autorisée		
Ouvrage	Fosse toutes eaux	Filtre
Hauteur (mm)	600	1 210



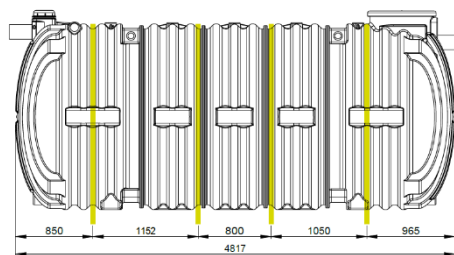
Le nombre de sangles préconisé par ouvrage est présenté ci-dessous



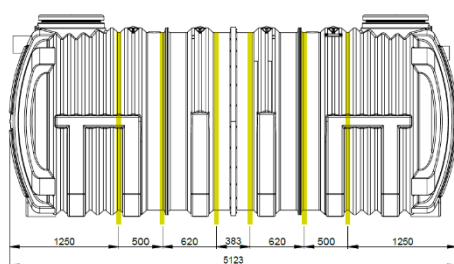

Capacité FTE	Nombre de sangles	Capacité filtre	Nombre de sangles
12 m ³	4	20 EH	4
15 m ³	6	26 EH	4
20 m ³	6	38 EH	6
25 m ³	8	50 EH	8
30 m ³	9		
35 m ³	10		
40 m ³	11		
45 m ³	13		
50 m ³	14		
55 m ³	15		
60 m ³	17		

Position des sangles d'ancrage sur les ouvrages :

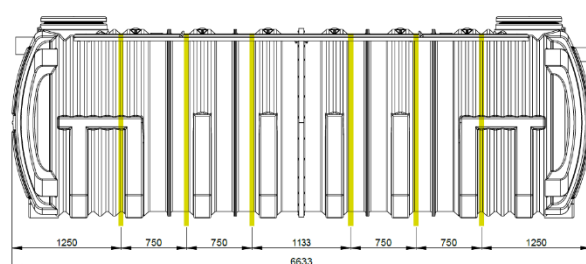
Fosses :



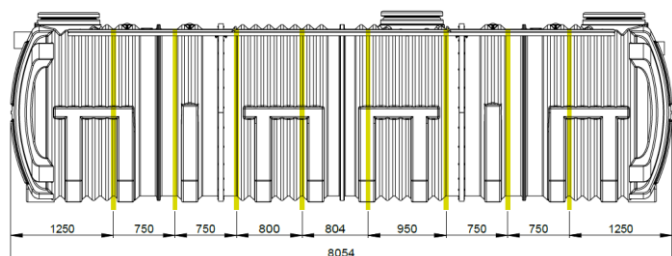
12 m³



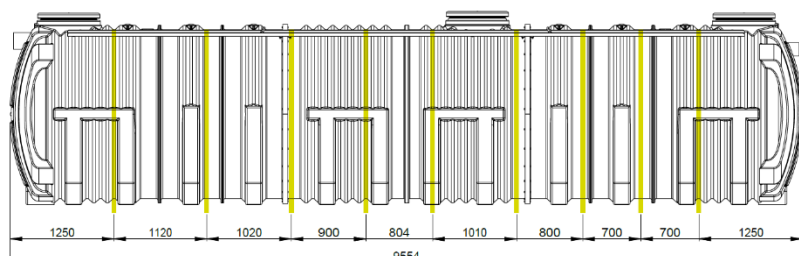
15 m³



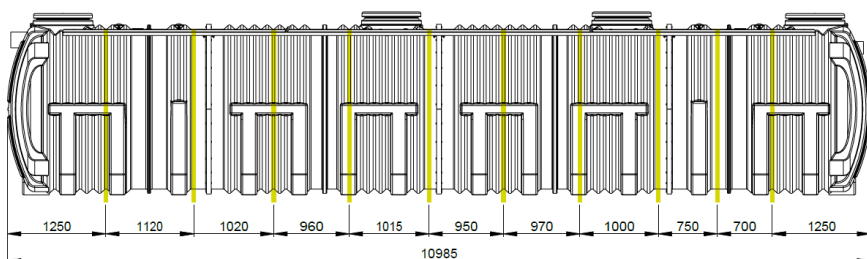
20 m³



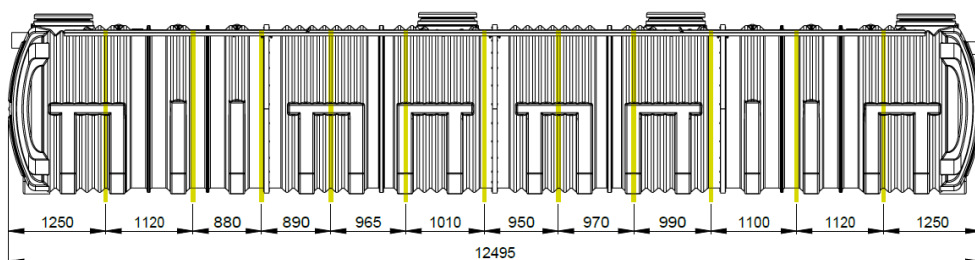
25 m³



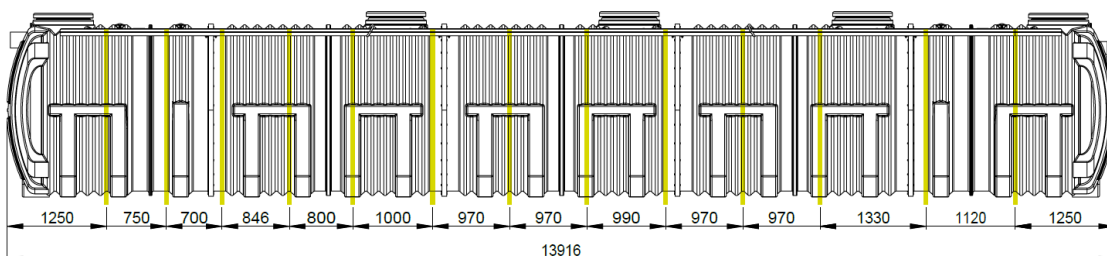
30 m³



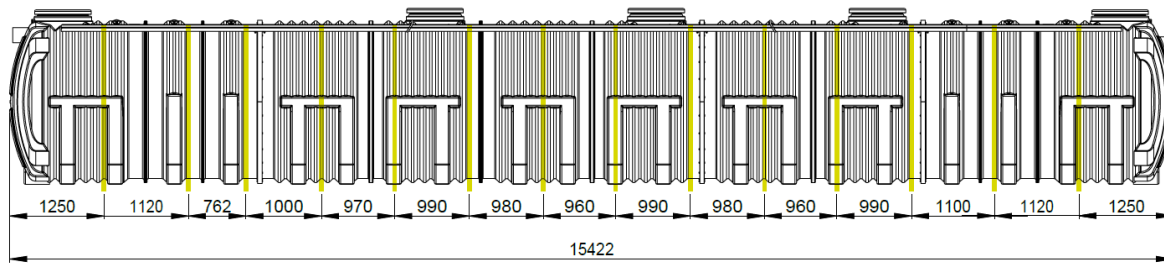
35 m³



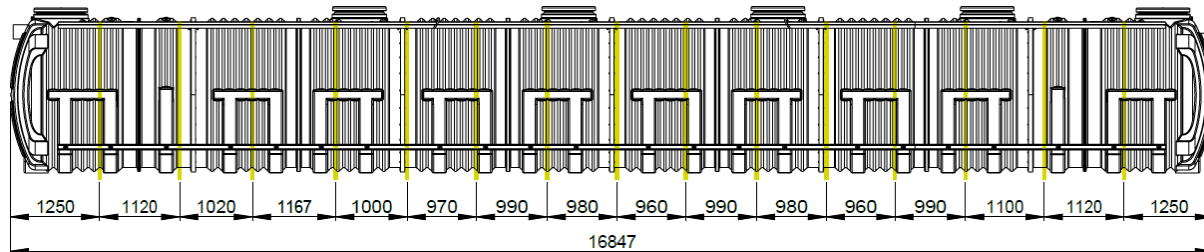
40 m³



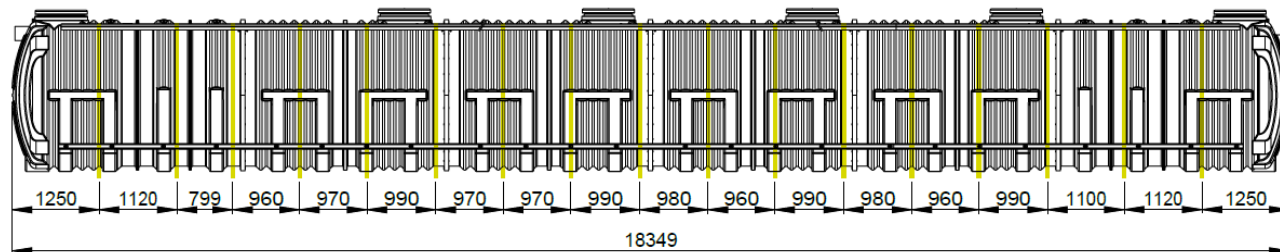
45 m³



50 m³

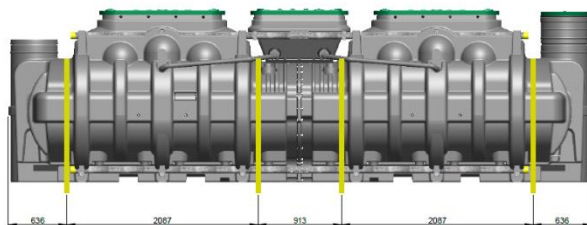


55 m³

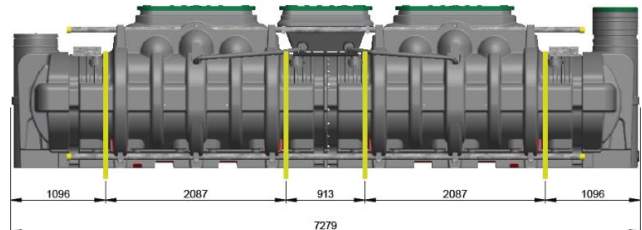


60 m³

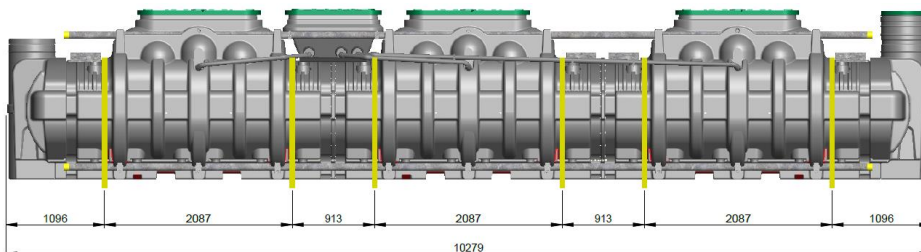
Filtres :



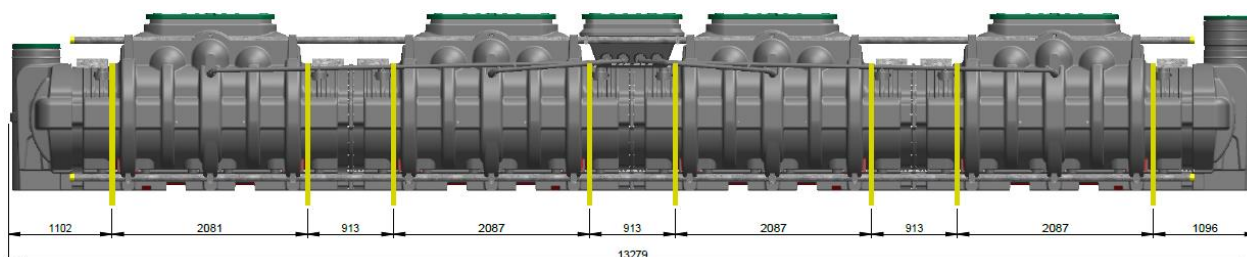
20 EH



26 EH

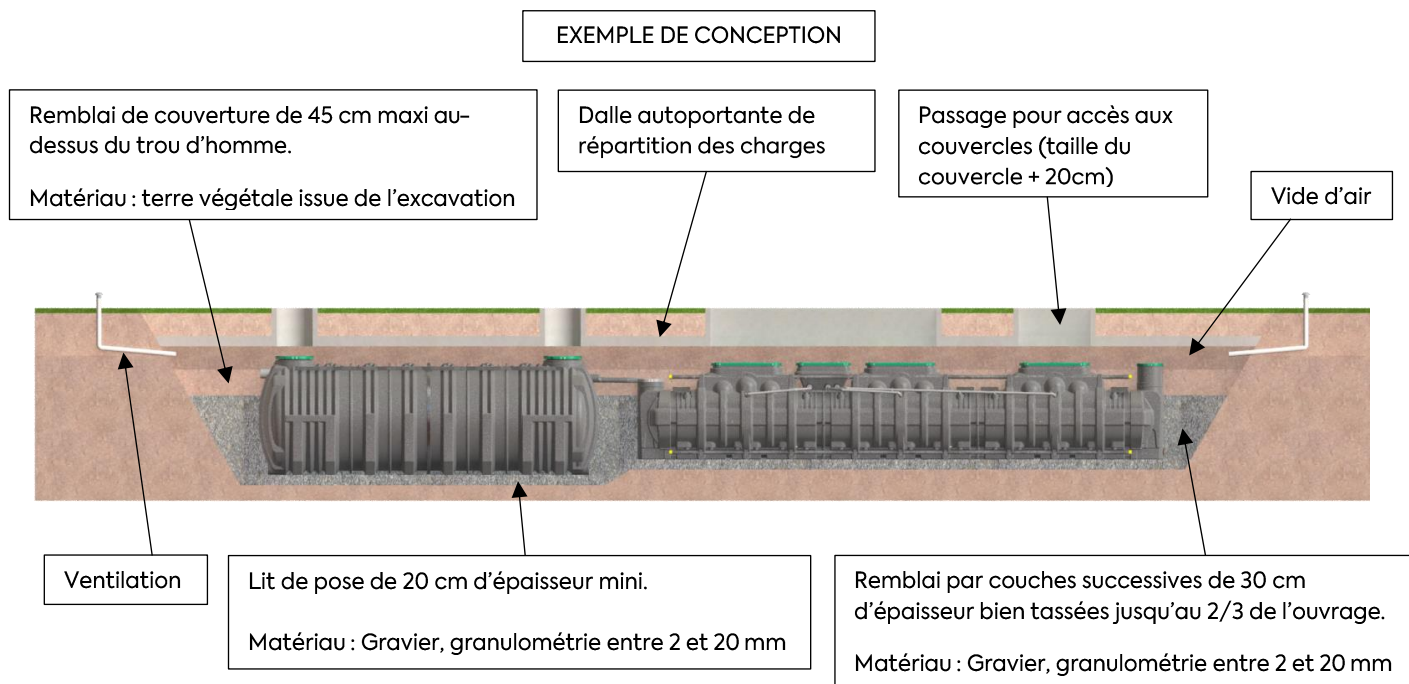


38 EH



50 EH

c. Cas de la mise en œuvre en profondeur, passage de véhicule ou présence de charge lourde



Le dimensionnement du radier béton et de la dalle autoportante est à effectuer par un BE spécialisé dans le domaine.

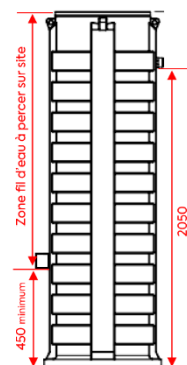
d. Cas du poste de relevage eaux traitées (si commandé)

Installation :

– Le poste doit être installé en extérieur, dans un lieu interdit de tout passage de véhicule ou stockage de charges lourdes supérieures à 150 kg.

Fondations et pose en terrain sec (sans contraintes) :

- Prévoir 450mm minimum de hauteur entre le fond du poste et le fil d'eau d'arrivée dans le poste.
- Réaliser une fouille.
- Stabiliser le fond de fouille avec un sable compacté.
- Après stabilisation, installer le poste verticalement et l'orienter en fonction du raccordement de l'entrée et de la sortie.
- Réaliser un béton de lestage autour du poste sur une hauteur représentant au minimum 1/3 de celle du poste. Attention, le tuyau d'arrivée ne doit pas être pris dans le béton de lestage.
- Remblayer au sable.

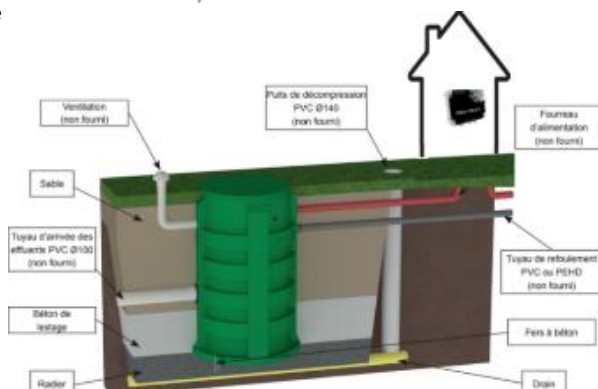


Fondations et pose en terrain humide ou en nappe phréatique :

- En plus des instructions de pose ci-dessus, les précautions ci-dessous devront être prises :
 - Pour un terrain humide (sol instable), de prévoir un radier béton lissé de niveau (et fers à béton pour ancrage du poste), et d'installer un puits de décompression à 60cm du poste et à une profondeur de 20cm plus bas que le fond du poste.
 - Pour un terrain très humide ou avec nappe phréatique, de prévoir le radier béton (et fers à béton pour ancrage du poste), et d'installer un drainage sous le radier béton de fond de fouille communiquant avec le puits de décompression.
- Sous réserve que le lestage ait été correctement effectué, la nappe peut monter jusqu'au couvercle du poste.

Fouille minimum	Radier minimum	Lestage minimum
Diamètre 1,60 m x H *	Diamètre 1,60 m x H = 15 cm	0,6 m ³

* Hauteur du poste + hauteur de 2 rehausses maximum

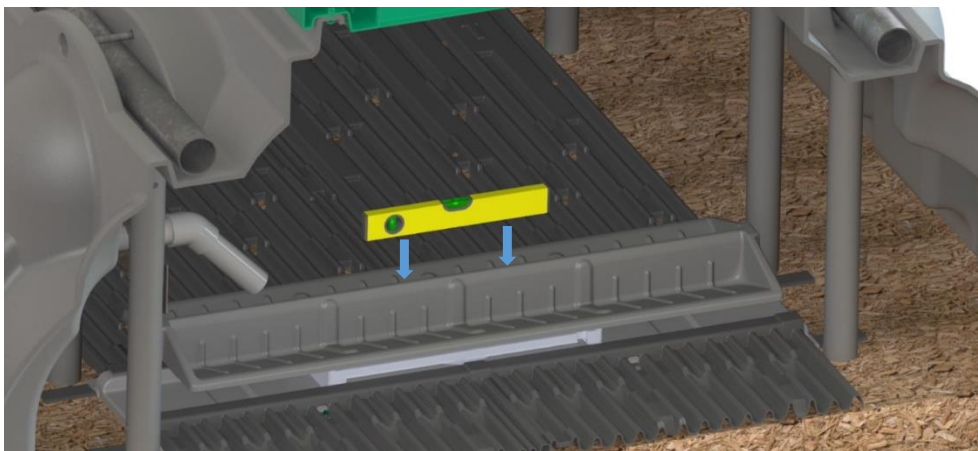


Ne pas poser en zone inondable.

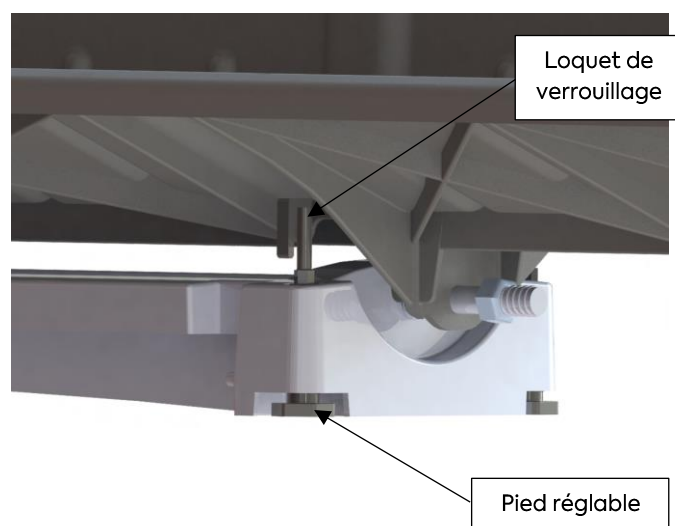
E. Réglage de la filière

a. Réglage de l'auget

Contrôle du niveau de l'auget avec un niveau à bulle

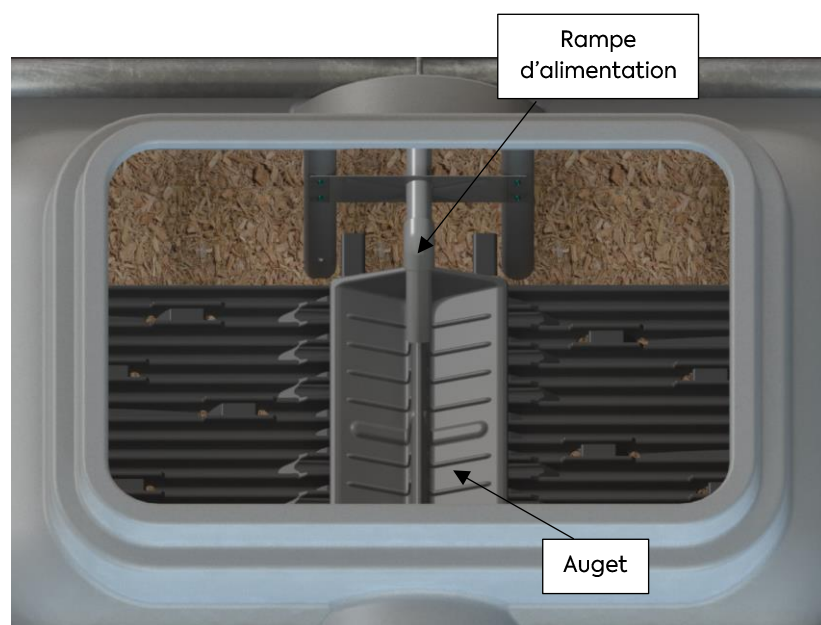


Réglage du niveau de l'auget



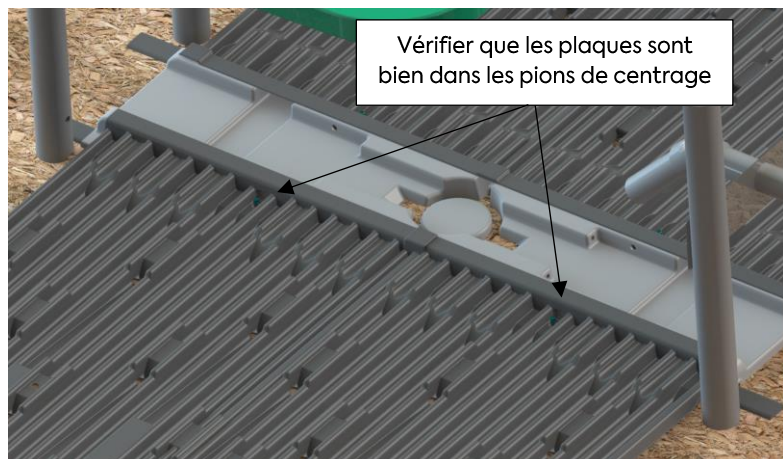
- Tirer le loquet vers le haut pour déverrouiller le pied réglable.
- Visser ou dévisser le pied pour le réglage

Vérification du bon alignement de la rampe d'alimentation avec l'auget



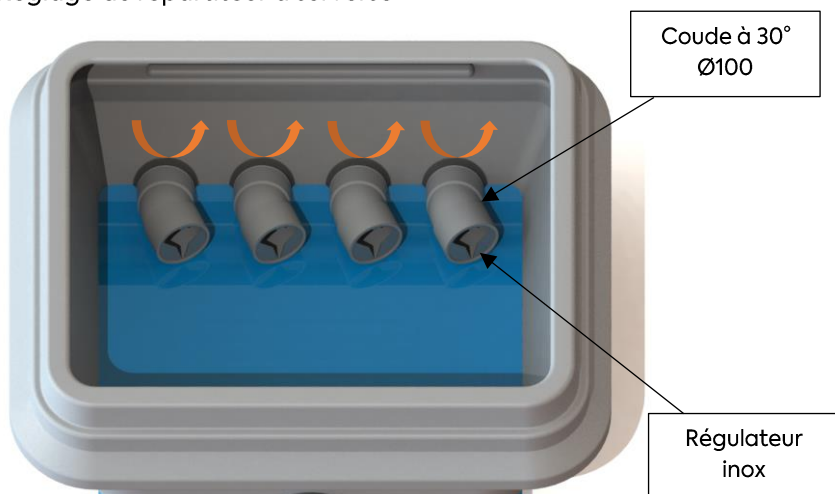
b. Plaque de distribution

Vérifier que les plaques de distributions sont bien montées.

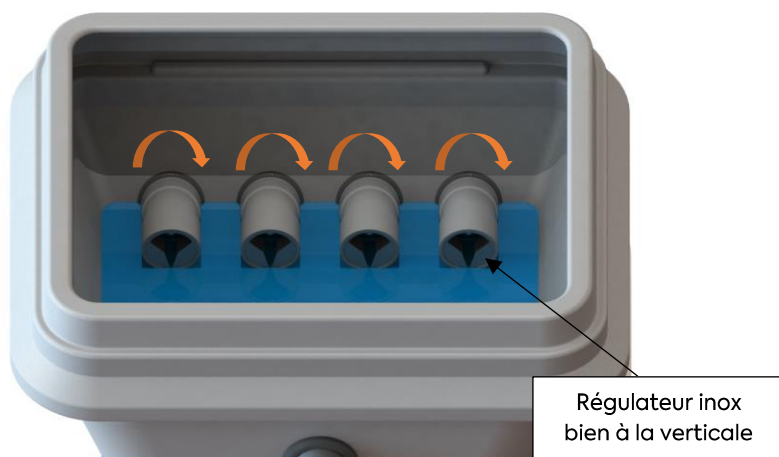


c. Répartiteur à surverse

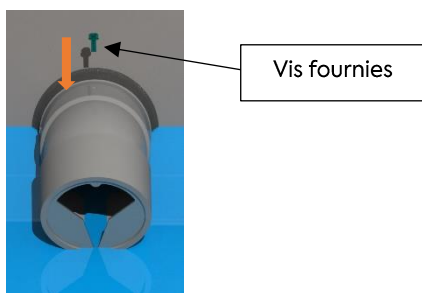
Réglage du répartiteur à surverse



- Tourner les coudes de chaque sortie vers le haut.
- Remplir le répartiteur d'eau.



- Tourner les coudes de sortie vers le bas, afin de venir positionner l'ouverture du régulateur affleurante à l'eau, tout en gardant le régulateur inox bien à la verticale.
- Répéter l'opération sur toutes les sorties
- Les régulateurs doivent être régler au même niveau



- Une fois le réglage effectué venir fixer le coude à l'aide des vis fournies
- Un perçage est présent pour faciliter la mise en place de la vis

F. Réglage du poste de relevage eaux traitées

a. Raccordements électriques

Les raccordements électriques (entre coffret EDF et coffret de commande du poste, et entre coffret de commande du poste et pompes / flotteur alarme) doit être effectué par un professionnel, et conformément aux normes et autres règlements localement applicables.

Les éventuelles rallonges de câble et raccords étanches ne sont pas fournis. De même pour les fourreaux électriques, à prévoir pour le passage des câbles entre le poste de relevage et le coffret de commande.

Les caractéristiques techniques et électriques des pompes (GXRM 12-12) sont mentionnées sur leur plaque signalétique, ainsi que sur leur fiche technique. Ces pompes sont équipées d'un condensateur intégré et d'un dispositif de protection thermique avec câble d'alimentation de type H07RN-F.

Les caractéristiques techniques et électriques du coffret de commande (VIGICAL V2RM ELEC) sont mentionnées sur la notice fourni avec, ainsi que sur sa fiche technique.

Les caractéristiques techniques et électriques du régulateur de niveau alarme (FBS) sont mentionnées sur la notice fourni avec, ainsi que sur sa fiche technique.

La mise à la terre doit au préalable être réalisée. Raccorder le conducteur de protection à la borne .

Comparer la fréquence et la tension du réseau avec les données de la plaque signalétique et réaliser le branchement conformément au schéma.

Le produit fonctionne correctement uniquement si les caractéristiques suivantes l'alimentation et d'installation sont respectées :

- Fluctuation de tension +/- 5% maximum
- Variation de fréquence 50Hz +/- 2%

La ligne d'alimentation doit être conforme à ces indications.

Chaque moteur doit être protégé indépendamment par un disjoncteur de courbe D correctement calibré suivant la puissance du moteur.

Les flotteurs de niveau sont pré-réglés au moment de la production en usine. En cas de modification des réglages, consulter la plaque signalétique du moteur ainsi que la fiche technique de la pompe.

Attention : les réglages des hauteurs d'arrêt ne doivent pas permettre à la pompe d'être dénoyée.

b. Installation du coffret de commande

Le produit fonctionne correctement uniquement si les caractéristiques suivantes d'alimentation et d'installation sont respectées :

- Température ambiante : -30°C à +70°C
- Température de stockage : -40°C à +90°C
- Humidité relative de 20% à 85% sans condensation

Le client doit prédisposer le lieu d'installation de manière appropriée afin d'installer correctement l'appareil selon les exigences de construction (branchements électriques, etc...).

L'endroit où installer l'appareil doit avoir les qualités requises évoquées ci-dessus.

Interdiction absolue d'installer et de mettre en service l'appareil dans des lieux avec une atmosphère potentiellement explosive.

Le coffret doit être installé dans un local sec, protégé du gel, mais correctement ventilé.

En extérieur, l'appareil doit être installé à l'intérieur d'une structure adéquate correctement ventilée et protégée du gel.

En cas de télétransmission le coffret ne doit pas être installé dans des combles ou des locaux dans lesquels la couverture réseau serait inadaptée.

Le raccordement électrique doit être effectué par un professionnel, et conformément aux normes et autres règlements localement applicables.

La mise à la terre doit au préalable être réalisée. Raccorder le conducteur de protection à la borne .

Comparer la fréquence et la tension du réseau avec les données de la plaque signalétique et réaliser le branchement conformément au schéma fourni avec l'appareil (ou disponible sur la fiche technique « *Instructions techniques d'utilisation* » du boîtier VIGICAL V2RM ELEC).

IV. VISITE DE BON FONCTIONNEMENT

Un technicien PREMIER TECH se déplace sur chaque installation Ecoflo assainissement regroupé écoresponsable à fragments de coco afin d'en vérifier le bon fonctionnement.

Cette prestation comprend les éléments suivants :

Fosse toutes eaux :

- Le bon fonctionnement suite à la pose de la filière.
- La bonne installation du préfiltre.
- La capacité (volume).
- Les ventilations.
- La fermeture des couvercles. Ils doivent être hors de tout passage et sécurisés.

Filtre à base de fragments de coco :

- Le bon fonctionnement suite à la pose de la filière.
- Pour chaque auget : l'horizontalité et le blocage dans son logement.
- Pour les plaques de distribution : positionnement sur les barres de soutien et sur la partie centrale.
- La bonne disposition et répartition des fragments de coco.
- Pour les répartiteurs internes (si présents) : l'horizontalité et le basculement.
- Les ventilations.
- La fermeture des couvercles. Ils doivent être hors de tout passage et sécurisés.
- Réalisation d'un test en eau des écoulements (si eau disponible sur site).

Petits ouvrages annexes :

- Le(s) répartiteur(s) à surverse.
- Le regard de dégazage (piézomètre) (si présent).
- Les regards de sortie et la possibilité de prélèvement.

Poste de relevage eaux traitées (si commandé) :

- Le bon état suite à la pose du poste (vérification des tuyauteries et robinetteries internes, etc...).
- Vérification du branchement des câbles.
- Essais en eau, test automatisme et scénario de relevage (permutation des pompes, test alarme).



Cette prestation de mise en service ne comprend ni la pose des ouvrages, ni les raccordements hydrauliques de l'installation (ni électriques si poste de relevage fourni par PREMIER TECH). Ces prestations ne sont pas de la responsabilité de PREMIER TECH.

La fiche d'identification Premier Tech

Pour organiser la prestation de visite de bon fonctionnement, il est impératif de compléter la fiche d'identification et de la transmettre à PREMIER TECH à l'adresse mail suivante : servicesgrandcompte.ptwe.fr@premiertech.com

PREMIER TECH

FICHE D'IDENTIFICATION ASSAINISSEMENT REGROUPE

Nous vous remercions de compléter cette fiche d'identification d'assainissement regroupé afin de faciliter le bon fonctionnement. Pour que nous puissions organiser cette prestation, nous vous remercions de compléter les informations suivantes.

1 IDENTIFICATION PRODUIT (codée par Premier Tech)

N° Commande PTWE	Document(s) disponibles
Technologie	☐ OCDF
☐ ECOFLO Fragments de coco	☐ Fuite de sol
☐ ECOFLO Fragments de coco ouvert	☐ Autre
☐ MINISTEC 4000	Composition Filtré possible
☐ Biodigester	
☐ Autre	
Capacité (litres)	
Poste de relevage	☐ Oui ☐ Non

2 COORDONNÉES INSTALLATION

Noms / adresse d'installation : _____

Nom de l'installation : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

3 COORDONNÉES MAÎTRE D'OUVRAGE

Nom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

4 COORDONNÉES INSTALLATEUR

Nom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Consultez pour les données d'identification : servicesgrandcompte.ptwe.fr@premiertech.com



V. L'ENTRETIEN PAR PREMIER TECH

L'entretien est nécessaire pour que les performances de l'installation durent. Faire réaliser cet entretien par un spécialiste Premier Tech vous garantit un entretien parfaitement réalisé.

Le contrat d'entretien Premier Tech

- Pérennité de l'installation améliorée (Remise à neuf du matériau filtrant repoussée).
- Maintien en bon état de la valeur de l'investissement initial : optimisation de la durée de vie des équipements et du matériau filtrant.
- Valorisation du bien immobilier avec un système d'assainissement entretenu par des professionnels : mise à disposition des preuves d'entretien, pouvant faciliter le diagnostic immobilier en cas de revente du bien.
- Tranquillité d'esprit quant au bon fonctionnement de l'installation.
- Pour tout besoin de précisions quant à l'entretien de votre installation, nous vous invitons à consulter le carnet d'information et d'entretien (librement téléchargeable sur notre site Internet) :

Ecoflo - Assainissement regroupé - Carnet informations et entretien web.pdf (premiertechagua.com)

ENTRETIEN SA FILIÈRE

Tout système d'assainissement mérite un entretien afin de conserver ses excellentes performances tout au long de sa vie.



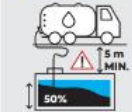
RÉCAPITULATIF DES OPÉRATIONS DE CONTRÔLES ET D'ENTRETIEN
(à réaliser une fois par an minimum)

	Inspection générale
Contrôle visuel général et vérifications générales	Absence de débordement des bords de la fosse (pour les fosses profondes, aucune zone de débordement observée à la surface) Vérification visuelle de l'accèsibilité et vérification visuelle de l'étanchéité des couvercles Vérification visuelle du bon fonctionnement des vannes, réglage de la force d'ouverture jusqu'au réglage (pour les inspections au refoulement) Inspection du profil et nettoyage de la filière à la vue (ou à l'aide d'un laser) Mesure des hauteurs et des pentes
 1 Passer(s) toutes fosses	
 2 Répartiteur(s) à surverse	Vérification visuelle de la bonne répartition des effluents et réglage des clapets si nécessaire Nettoyage du bouchon
 3 Filtrer(s) à base de fragments de bois	Vérification visuelle de la possibilité des coupes et de l'équilibre des débris (2 coupes (nettoyage et réglage du bouchon)) Vérification visuelle de l'absence de fuite de l'eau et la vérification de la distribution (nettoyage ou réglage) Vérification de la surface du 30 l/second et ajustement du débit d'écoulement Vérification visuelle que les déchets n'ont pas les vannes (déjà 1 fois) et qu'ils sont collectés Vérification de la bon fonctionnement et nettoyage au vu des inspections générales
Revue en place des composants et serrage des couvercles	
 4 Vidange de la fosse toutes eaux en fonction du niveau de bous (ou lors d'un pesistatage agité)	

LES ÉTAPES CLÉS DE L'ENTRETIEN DE VOTRE FILTRE ECOFLO

A VIDANGE DE LA FOSSE TOUTES EAUX

5/7 ANS



* L'entretien est à réaliser au moins une fois tous les 5 ans et au plus tous les 7 ans.
 La vidange doit être effectuée par un professionnel agréé, muni d'un certificat de vidange et d'un contrat de maintenance.
 La vidange doit être effectuée avant la mise en service de la fosse toutes eaux.

B NETTOYAGE DU PROFILIERE

5 ANS



Le nettoyage régulier de la grille ou jet d'eau est conseillé autant de fois que nécessaire et doit être la dernière en charge est recommandée sur le fil d'acier de sortie.

Pour un bon nettoyage, utiliser le profilier de la bous.

C VÉRIFICATION DU RÉPARTITEUR À SURVERSE

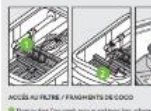
5 ANS



Le nettoyage régulier de la grille répartitrice(s) à surverse au jet d'eau est conseillé autant de fois que nécessaire.

D ENTRETIEN DU FILTRE (SCAMMATION DU MATÉRIAU FILTRANT)

5 ANS



ACCESS À LA FILTRE / PÉNÉTRATION DE L'ÉCOFLO

- 1. Débrancher l'éclairage pour retirer les plaques de répartition.
- 2. Placer les plaques de répartition sur une bousche afin de protéger votre environnement des matières solides.
- 3. Une fois bousche de filtre débranchée, ramener les plaques en place et vérifier le bon fonctionnement de l'éclairage.
- 4. Vérifier également le niveau de l'éclairage pour une répartition optimale.



Revue de la fosse



Revue de la fosse



Revue de la fosse

Le matériel est disponible en magasin et en ligne sur le site www.ecoflo.com

NOTES

[illegible]

Solutions **locales** durables



Fabriqué au coeur des régions en France

Nous sommes porté par une vision à long terme et nous privilégions les développements locaux en produisant de manière réfléchie.



PT Eau et Environnement

T. + 33 (0)2 99 58 45 55
ptaf@premiertech.com

PT-EauEnvironnement.fr

Les renseignements contenus dans ce document étaient à jour et conformes à l'information disponible au moment de sa publication. Premier Tech Ltée ne garantit ni ne fait quelque représentation quant à l'exactitude de ces renseignements. Poursuivant une politique d'amélioration continue, Premier Tech Ltée et ses compagnies affiliées se réservent le droit de changer et/ou d'interrompre la fabrication de tout produit et/ou de modifier les données techniques et les prix, pour quelque motif que ce soit et à leur seule discrétion, sans autre avis et sans responsabilité envers quiconque à cet égard. ECOFLO®, EPARCO®, CALONA® REWATEC®, PREMIER TECH® sont des marques de commerce de Premier Tech Ltée ou de ses compagnies affiliées.

© 2023 Premier Tech Eau et Environnement S.A.S.U. Tous droits réservés.
Imprimé en France.

